

INSPECTION GENERALE

N° 07-11

Exemplaire n°

Rapport

***ETUDE SUR LE SPORT FEMININ
DE HAUT NIVEAU A PARIS***

- décembre 2008 -

Rapporteurs :

....., *Inspecteur*

....., *Chargée de mission*

NOTE

à l'attention de

Madame

Directrice Générale de l'Inspection Générale

Objet : Promotion du sport féminin de haut niveau.

Je souhaite qu'une mission soit menée par l'Inspection Générale afin d'étudier les conditions les plus favorables au développement du sport de haut niveau féminin à Paris. En effet, à l'exception notable du volley-ball féminin, aucun club parisien n'est représenté à haut niveau.

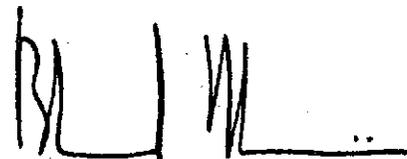
Vous examinerez les conditions sportives, financières, logistiques favorables à la promotion et à l'extension du sport de haut niveau féminin parisien au plus grand nombre de disciplines possibles.

Vous vous appuyerez sur l'exemple de l'association Union Stade Français Paris Saint Cloud, club de volley-ball qui évolue en première division.

La Directrice de la Jeunesse et des Sports se tient à votre disposition pour faciliter cette étude.

Votre rapport me sera remis au plus tard fin décembre 2007.

Très cordialement



Bertrand DELANOË

NOTE DE SYNTHÈSE
DE L'ÉTUDE SUR LE SPORT FÉMININ
DE HAUT NIVEAU A PARIS

[décembre 2008]

Pour délimiter le champ de l'étude, ses auteurs ont retenu une définition du sport de haut niveau plus large que celle, réglementaire, en vigueur à l'Etat, plus large également que celle qui la confondrait avec le sport professionnel. Ils ont étudié la population des sportives de la capitale engagées dans le plus haut niveau des compétitions nationales et donc internationales.

Le constat est double :

- les sportives de haut niveau ne sont représentées, à Paris, dans la famille des sports collectifs, que par une équipe et par quelques individualités dans les autres familles, au total par moins d'une centaine d'athlètes ;
- contrairement à leurs homologues du sport collectif masculin, la capitale n'a qu'une faible visibilité au plan international et même national.

Pour recenser, analyser et évaluer les projets des clubs parisiens, ont été retenus neuf critères : leur stratégie, le niveau des équipements nécessaires, les moyens financiers à prévoir, l'engagement en matière d'éthique et de santé, les besoins en logement des athlètes, la préparation à leur vie professionnelle, l'impact sur la pratique sportive de masse des disciplines pratiquées, la médiatisation des résultats et les aspects métropolitains de la vie sportive.

Des études détaillées ont concerné douze disciplines qui font l'objet de projets de développement par les clubs plus ou moins anciens, avancés et précis. Ces projets sont d'inégale importance.

Cependant, les critères d'analyse de cinq de ces projets convergent pour les mettre en exergue : trois dans des disciplines collectives (hand-ball, volley-ball et football) et deux dans des disciplines individuelles (athlétisme et natation).

Après l'approche disciplinaire, l'étude propose une synthèse des projets de développement à la lumière des neuf critères retenus. Les principales conclusions de cette synthèse sont les suivantes :

- la stratégie des clubs rejoint le plus souvent celle qui est proposée par pour la stratégie les rapporteurs de la Ville elle-même,
- la présence de certains équipements apparaît indispensable à la crédibilité des projets de développement,

- l'effort financier supplémentaire de la Ville (ou obtenu par redéploiement), serait modéré puisqu'il se limiterait pour l'ensemble des projets à un peu plus de 100 000€ (si l'on exclut le projet basket), ce chiffre étant à comparer avec un effort actuel d'un peu moins d'1M€,
- cet effort financier a, en tout état de cause, paru moins déterminant que ce qui est attendu de la Ville sous forme de prestations de service : offre de logements, accompagnement de la vie professionnelle ou incitation à ce que les athlètes s'engagent plus avant dans des actions en faveur de l'éthique ou de la santé,
- le sport ne connaissant pas de frontière, les engagements publics de demain, sous leurs diverses formes, doivent être conçus dans le périmètre du Grand Paris

Enfin, s'il fallait résumer l'ensemble des propositions, il faudrait retenir celle qui consiste à donner corps à une véritable communauté parisienne du sport de haut niveau.

Rapporteurs :

....., Inspecteur
....., Chargée de mission

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
1^{ère} PARTIE : ASPECTS GENERAUX	
1. LE SPORT FEMININ EN GENERAL.....	8
1.1. Sur le plan quantitatif.....	8
1.2. Sur le plan qualitatif.....	8
2. LE SPORT FEMININ DE HAUT NIVEAU EN GENERAL.....	8
2.1. Sur le plan quantitatif.....	8
2.2. Sur le plan qualitatif.....	9
3. LE SPORT FEMININ DE HAUT NIVEAU A PARIS.....	9
3.1. Quelques données.....	10
3.2. Quelques forces et faiblesses.....	10
3.3. La politique de la Ville.....	11
2^{ème} PARTIE : ANALYSE PAR DISCIPLINES	
4. BASKET BALL.....	13
4.1. Contexte.....	13
4.2. Analyse des projets de développement.....	13
4.2.1. Le projet du LPR.....	13
4.2.2. Le Paris Basket 18.....	14
4.2.3. Le Basket Handisport.....	14
4.3. Effet sur le pratique de masse.....	14
4.4. Impact médiatique.....	14
4.5. Ethique et santé.....	15
5. VOLLEY BALL.....	15
5.1. Contexte.....	15
5.1.1. Le contexte général de la discipline.....	15
5.1.2. Le contexte propre au Stade Français.....	16
5.2. Le projet de développement.....	16
5.2.1. La stratégie du club.....	16
5.2.2. Aspects financiers.....	16
5.2.3. Impact médiatique sur la pratique de masse.....	17
5.2.4. Accompagnement des athlètes.....	17
6. HANDBALL.....	17
6.1. Contexte.....	17
6.2. Perspectives.....	19

7. RUGBY.....	21
7.1. Contexte.....	21
7.1.1. Le contexte général de la discipline.....	21
7.1.2. Le club lui-même.....	21
7.2. Le projet de développement.....	21
7.2.1. Stratégie du club.....	21
7.2.2. Equipements.....	22
7.2.3. Besoins financiers.....	22
7.2.4. Aspect métropolitain.....	22
8. FOOTBALL.....	22
8.1. Contexte.....	22
8.2. Le projet de développement.....	23
8.2.1. Stratégie du PSG.....	23
8.2.2. Equipement.....	23
8.2.3. Besoins financiers.....	23
8.2.4. Impact médiatique.....	23
8.2.5. Ethique, santé.....	23
8.2.6. Aspect métropolitain.....	23
8.2.7. Aide aux athlètes.....	24
9. GYMNASTIQUE.....	24
9.1. Contexte.....	24
9.2. Stratégie des clubs parisiens.....	25
9.2.1. Le club GRS Paris Centre.....	25
9.2.2. Le club Gym Paris 15.....	26
9.3. Propositions.....	26
9.3.1. Par rapport à la position de la Fédération française de gymnastique et du Comité de Paris et de la Fédération.....	26
9.3.2. Par rapport au projet du club de GRS Paris Centre.....	26
10. ATHLETISME.....	27
10.1. Contexte.....	27
10.1.1. Le contexte de la discipline en général.....	27
10.1.2. Le contexte parisien.....	27
10.1.2.1. Le LPRCF.....	27
10.1.2.2. LE PUC.....	29
10.1.2.3. Le Paris Jean Bouin.....	29
10.1.2.4. Le Stade Français.....	30
10.2. Le projet de développement.....	30
10.2.1. La stratégie proposée.....	30
10.2.2. Les équipements.....	31
10.2.3. Sur le plan financier.....	32
10.2.4. Impact médiatique.....	32
10.2.5. Sur le plan de l'éthique et de la santé.....	32
10.2.6. Aspect métropolitain.....	32
10.2.7. Accompagnement des athlètes.....	32

11. NATATION.....	33
11.1. Contexte	33
11.2. Analyse des projets de développement	33
11.2.1. Actions proposées par le Club des Nageurs de Paris	33
11.2.2. Le LPR.....	34
12. NATATION SYNCHRONISEE.....	35
12.1. Contexte	35
12.1.1. La discipline en général	35
12.1.2. La section du Stade Français.....	35
12.2. Le projet de développement.....	35
12.2.1. Stratégie de la section du club.....	35
12.2.2. Sur le plan des équipements.....	36
12.2.3. Besoin financier	36
12.2.4. Effet sur la pratique de masse	36
12.2.5. L'impact médiatique	36
12.2.6. Ethique, santé.....	36
13. TENNIS DE TABLE.....	36
13.1. Contexte	36
13.2. Projet de développement.....	37
14. JUDO.....	38
14.1. Contexte	38
14.2. Analyse du projet de développement	38
14.2.1. Stratégie de la ligue.....	38
14.2.2. Equipements.....	38
14.2.3. Effet sur le pratique de masse	39
14.2.4. Ethique et santé	39
14.2.5. Aspect métropolitain.....	39
15. BADMINTON.....	39
15.1. Contexte	39
15.2. Le projet de développement.....	40
15.3. Effet sur la pratique	40
15.4. Ethique et santé.....	40
15.5. Aspect métropolitain	40
3^{ème} PARTIE : ANALYSE PAR CRITERES	
16. ELEMENTS DE STRATEGIE.....	41
16.1. Eléments de stratégie des clubs	41
16.1.1. S'inscrire dans un coeur de métier	41
16.1.2. Disposer au sein du club de la pyramide des différents niveaux	41
16.1.3. La solidité de la structure porteuse du projet	42
16.1.4. La politique de détection.....	42
16.1.5. L'encadrement	42
16.1.6. L'état de la concurrence.....	42

16.1.7.	La politique de proximité.....	43
16.1.8.	La pratique sportive dans les établissements d'enseignement.....	43
16.1.9.	Le « patriotisme » des clubs et leur capacité à nouer des partenariats	43
16.2.	Eléments de stratégie pour la Ville	43
16.2.1.	Investir financièrement et investir en prestations de service	43
16.2.2.	Concentrer ou disperser l'effort	44
16.2.3.	Harmoniser.....	44
16.2.4.	Médiatiser	44
17.	<i>LA SITUATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LE HAUT NIVEAU</i>.....	44
17.1.	Une condition sine qua non.....	45
17.2.	Le résidentiel, condition du haut niveau	45
17.3.	Les projets	45
18.	<i>ASPECTS FINANCIERS</i>.....	46
18.1.	Situation actuelle.....	46
18.2.	Les moyens financiers nouveaux à envisager sont limités	48
18.3.	Synthèse des propositions financières.....	49
19.	<i>SANTE ET ETHIQUE</i>.....	49
19.1.	La santé.....	49
19.2.	L'éthique.....	50
19.2.1.	Une préoccupation permanente, partagée et à l'impact grandissant.....	50
19.2.2.	Des fédérations et clubs parisiens fortement impliqués	51
20.	<i>LE LOGEMENT DES ATHLETES</i>.....	51
20.1.	Contexte et ampleur	51
20.2.	Les solutions mises en œuvre ou à envisager.....	51
21.	<i>L'AIDE A LA PREPARATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE</i>.....	52
21.1.	Des dispositifs nombreux dont la Ville est absente.....	52
21.1.1.	Les dispositifs de l'Etat.....	52
21.1.2.	La préparation scolaire et universitaire à la vie professionnelle	52
21.1.3.	Les clubs eux-mêmes ont une tradition d'engagement.....	53
21.2.	Proposition d'intervention de la Ville.....	54
22.	<i>MEDIATISATION ET PRATIQUE DE MASSE</i>.....	55
22.1.	Un « constat accablant », paradoxal voire conflictuel.....	55
22.2.	Les initiatives prises ou possibles	56
22.2.1.	Par le monde sportif lui-même	56
22.2.2.	Par la collectivité locale	56
22.3.	Les retombées sur la pratique populaire.....	56
23.	<i>LES RELATIONS METROPOLITAINES</i>.....	57
23.1.	Une tradition bien ancrée.....	57
23.1.1.	De nombreux partenariats existent.....	57
23.1.2.	Des situations concurrentielles encore plus nombreuses.....	58
23.2.	Des perspectives riches.....	58

**4^{ème} PARTIE : POUR UNE COMMUNAUTE SPORTIVE
PARISIENNE DE HAUT NIVEAU - ROLE DE LA VILLE**

24. QUEL CONTENU ?.....	59
25. QUELS LIEUX ?.....	60
26. QUEL ROLE POUR LA DJS ?	60
LISTE DES PROPOSITIONS.....	64
BIBLIOGRAPHIE	65

INTRODUCTION

Par note du 20 mars 2007, le Maire a confié à l'Inspection générale une mission d'étude sur le développement du sport de haut niveau féminin à Paris.

Pendant son déroulement et tout à fait fortuitement, un colloque de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), établissement public en charge du sport de haut niveau au plan national, a été consacré, en décembre 2007, au sport féminin de haut niveau. A l'occasion du championnat du monde de hand-ball qui s'est déroulé à Paris à la même date, un autre débat a été organisé sur le même thème, ces deux manifestations récentes soulignant l'actualité du sujet.

Pour sa part, la Chambre régionale des comptes a informé par une lettre adressée au Maire le 30 octobre 2007, de sa décision de « procéder à l'examen de la gestion portant sur les relations entre la collectivité parisienne et les clubs sportifs professionnels ».

Dans ce contexte, la mission a poursuivi deux objectifs :

- 1) recueillir, auprès des responsables sportifs parisiens, leurs projets de développement du haut niveau féminin,
- 2) étudier en quoi et comment la collectivité locale pourrait accompagner ces projets.

Pour atteindre ce deuxième objectif, les rapporteurs ont mis au point dès l'origine une série de critères utiles à l'analyse des projets. Ces critères ont été validés par les principaux interlocuteurs de la mission, élus concernés dont la première adjointe au Maire en charge de l'égalité entre hommes et femmes, adjoint chargé des sports, Direction de la jeunesse et des sports. Ils sont les suivants : éléments de stratégie, aspects financiers, santé et éthique, situation des équipements, médiatisation et pratique de masse, logement des athlètes, aide à la préparation de la vie professionnelle, relations métropolitaines.

La mission a également circonscrit le champ de l'étude de deux manières :

- par une définition du « haut niveau ». La définition retenue couvre un champ plus large que la définition donnée par l'Etat, à savoir l'inscription, après avis d'une commission, sur une liste nationale d'hommes et de femmes répondant à un certain nombre de critères. Elle a visé, de façon plus pragmatique, les sportifs appelés à participer à des compétitions du plus haut niveau national et, de ce fait, du niveau international. Cette définition est également plus large que celle qui assimilerait haut niveau et professionnalisme, certaines disciplines, pratiquées par des sportives de haut niveau au sens où on l'entend, ne connaissant pas le professionnalisme.
- par un choix des disciplines. La lettre de mission du 20 mars laissait un large champ d'appréciation tout en demandant que soit examiné « le plus grand nombre de disciplines possibles ». On a donc étudié le spectre le plus large possible de disciplines et donc de projets, cinq collectives et sept individuelles à savoir : l'ensemble des « grandes » disciplines collectives (football, rugby, handball, volley-ball, basket-ball) et, pour les disciplines individuelles, le judo, le tennis de table, la natation, la natation synchronisée, le badminton, la gymnastique et l'athlétisme. Trois d'entre elles, parce qu'elles sont considérées comme disciplines de base (athlétisme, natation et gymnastique), les quatre autres parce que Paris compte des athlètes de haut niveau dans leur champ.

Deux outils ont été utilisés :

- l'entretien avec un large panel d'interlocuteurs, qu'ils soient au niveau national, représentants de l'Etat à l'administration centrale ou dans les services déconcentrés, l'INSEP, le CNOSF ou, au niveau régional ou départemental, les responsables de clubs de banlieue ou de ligues,
- des ouvrages, articles de presse, rapports nationaux comme source d'informations, documents qui font l'objet d'une bibliographie.

Les observations de la Direction de la Jeunesse et des Sports au rapport provisoire de l'Inspection Générale ont été faites le 1^{er} octobre 2008.

L'étude est présentée en trois parties :

1. Le contexte du sport féminin et du sport féminin de haut niveau en général, puis dans la capitale.
2. L'analyse de projets recensés discipline par discipline.
3. Une analyse synthétique de ces projets à la lumière des huit critères retenus.

PREMIERE PARTIE

ASPECTS GENERAUX SUR LE SPORT FEMININ DE HAUT NIVEAU

1. LE SPORT FEMININ EN GENERAL

Quelques annotations sont utiles pour le situer dans la pratique sportive en général.

1.1. Sur le plan quantitatif

S'il y a aujourd'hui autant de filles que de garçons dans des disciplines comme le judo ou la natation, 4 % de femmes seulement ont eu accès aux fonctions de directrices techniques nationales, 30 % à celles de cadres techniques, peu aux fonctions d'arbitres et 4 femmes seulement sont présidentes de fédérations sur les 105 existantes.

A la fédération de judo, par exemple, où 25 % des pratiquants sont des femmes, seules 5 femmes exercent des fonctions de dirigeante sur 70 cadres.

De plus, si le taux des pratiquantes par rapport au nombre de femmes en âge d'avoir une activité sportive est passé de 9 % en 1968 à 48 % quarante ans après, les Françaises n'atteignent pas le taux de pratique des Allemandes qui est de 67 %¹.

1.2. Sur le plan qualitatif

Quelques points intéressants :

- la part prise par les questions d'éthique et de santé dans le sport.
- l'adaptation des équipements sportifs aux exigences des utilisatrices : contraintes horaires, qualité de l'accueil, convivialité, propreté, absence de promiscuité.
- le rôle des mères dans l'orientation sportive des enfants et le choix des disciplines influencé par leur propre pratique dans les disciplines traditionnelles : gymnastique et danse, natation, tennis et tennis de table, badminton.

2. LE SPORT FEMININ DE HAUT NIVEAU EN GENERAL

2.1. Sur le plan quantitatif

On reprend ici des données du Ministère de la Jeunesse et des Sports sur les « quatre piliers du sport de haut niveau en France »².

- les disciplines : au J.O. de Rome en 1960, la délégation française comptait 11 % de femmes ; à Pékin, elles étaient 42 %,

¹ statistiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports et sondage TNS publié dans le magazine Sports du 7 mars 2008.

² colloque de l'INSEP de décembre 2007

- les compétitions : aux J.O. d'Athènes en 2004, 50 % des médaillés étaient des femmes alors qu'elles ne représentaient que 30 % de l'effectif. En 2006, la France était la cinquième nation mondiale chez les féminines derrière les Etats-Unis, la Chine, l'Allemagne et la Russie,
- dans les listes de sportifs français de haut niveau, en 2006, 34 % étaient des femmes contre 30 % sept ans plus tôt,
- enfin, dans les filières d'accès au haut niveau, dénommées pôle Espoir pour les plus jeunes et pôles France pour les plus performants, les femmes voient aussi leur proportion passer de 32 % en 1999 à 37,5 % en 2006.

Autre remarque, ce n'est pas le nombre de licenciés qui prédétermine le haut niveau (ce critère quantitatif ne pourra donc servir de référence pour une politique d'investissement). En effet :

- 37 % de femmes sont licenciées en basket et elles représentent 54 % du haut niveau.
- 23 % de femmes sont licenciées dans le judo et elles représentent 48 % du haut niveau.
- 20 % de femmes sont licenciées dans le foot et elles représentent 20 % du haut niveau.

2.2. Sur le plan qualitatif

Deux faits sont à souligner :

- les nations font porter leur effort sur les disciplines dans lesquelles elles ont les meilleures chances de l'emporter, **indépendamment du sexe**,
- de nombreux interlocuteurs de l'Inspection Générale ont souligné que leur club ou leur fédération avait une politique sportive de haut niveau **indistincte des sexes**.

3. LE SPORT FEMININ DE HAUT NIVEAU A PARIS

Grâce au fonds documentaire de l'observatoire de l'égalité hommes-femmes, la mission a eu accès aux résultats d'une enquête sur « les femmes et le sport à Paris » réalisée en 1992 par le Comité départemental olympique.

Trois faits majeurs ressortent de cette enquête :

- sur 100 sportifs licenciés, **36 % étaient des femmes** ; sur 100 licenciés engagés dans la compétition, 22 % étaient des femmes et sur 100 licenciés ne pratiquant pas de compétition, 52 % étaient des femmes,
- les femmes pratiquaient moins les sports collectifs que les hommes et se concentraient sur quelques disciplines comme la gymnastique, la natation, le tennis et l'équitation,
- enfin, cette remarque qualitative dont l'actualité sera étayée plus loin : « il est manifeste qu'à Paris, il n'existe pas de presse équivalente à celle dont peuvent bénéficier les sportifs provinciaux et que le partage de cette pénurie est encore favorable aux hommes car pour être crédibles et susciter un intérêt dans le public, il faut que les femmes fassent la preuve d'un niveau très élevé. Détail éclairant, les journaux féminins à fort tirage n'ont pas répondu au courrier que leur avait adressé le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) ».

Dans ce contexte historique, la situation d'aujourd'hui à Paris sur un plan général comme pour le sport de haut niveau, peut être succinctement caractérisée à travers 3 approches.

3.1. Quelques données

On se tiendra aux données objectives du Ministère de la jeunesse et des sports et du Comité national olympique et sportif français.

- sur 182 femmes de haut niveau inscrites à l'INSEP dans les 19 pôles France qu'il comprend, 92 athlètes, soit la moitié, sont licenciées dans un club parisien (liste du Ministère pour l'année 2008). Le terreau de l'élite sportive nationale est donc considérable à Paris.
- d'après le document intitulé « Podium 2006 - Tous les médaillés français » édité par le CNOSF : dans 75 disciplines, toutes catégories confondues, parmi les 1 250 médailles attribuées au plan international à des Français cette année là, 35 l'ont été à des hommes et 15 à des femmes pratiquant dans des clubs parisiens. Ce score est supérieur à celui qui résulterait de la proportionnalité de la population.
- sur 37 villes de plus de 100 000 habitants classées comme villes les plus sportives par le magazine d'un grand quotidien sportif français, en octobre 2007, Paris est classé 5^{ème}, derrière, pour le podium, Toulouse, Montpellier et Dijon, classement établi à l'aide de 5 critères : le haut niveau, le sport pour tous, les équipements, le budget et « la volonté ».

3.2. Quelques forces et faiblesses

Lors du colloque de 2002 organisé par la Ville sur le sport féminin, un double constat avait été dressé :

- une inadaptation de l'offre sportive des clubs,
- les réticences des femmes à la pratique du sport en raison de difficultés diverses, de phénomènes culturels voire religieux et du travail domestique (la pratique se serait principalement développée entre 12 et 13 h).

Pour sa part, la mission a pu constater, en synthétisant les remarques faites par les sportifs ou responsables sportifs rencontrés, trois facteurs :

- le tissu scolaire et universitaire : on peut noter les nombreuses initiatives prises à l'échelon local par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ainsi que quelques universités parisiennes,
- la présence de l'INSEP et de ses pôles nationaux, atout dont on mesure l'importance dans le projet du basket pour Paris par exemple.

Il faut ajouter à ces pôles France de l'INSEP, les deux pôles plus spécifiquement parisiens que sont le pôle judo à l'Institut national du judo et le pôle tennis implanté dans le stade de Roland Garros ainsi que les trois pôles Espoir, en tennis dans ce même stade, en tennis de table à la halle Carpentier et en natation synchronisée au Stade français (en partenariat pour ce dernier avec le CREPS Ile de France de Chatenay-Malabry).

- la politique des clubs parisiens eux-mêmes avec, pour s'en tenir à deux d'entre eux, **le Stade français, traditionnellement club de compétitions féminines et qui comprend près de 40 % de femmes parmi ses adhérents et 4 femmes sur 6 au comité directeur**, et le PUC qui connaît sensiblement les mêmes proportions de femmes dans ses adhérents, proportion en augmentation de 10 % par an depuis plusieurs années.

3.3. La politique de la Ville

Si l'on en juge par le nombre de villes qui ont répondu à l'enquête de l'Inspection Générale faite sur l'Extranet des grandes villes, seules Angers et Toulouse sont concernées par une réflexion de même nature que celle aujourd'hui engagée à Paris sur le sport féminin de haut niveau.

En effet, les collectivités locales ont développé prioritairement leur action en direction du sport de masse et plus spécifiquement des plus jeunes. C'est le cas de Paris. Des initiatives originales y ont été prises récemment en faveur du sport féminin comme l'opération « Sports pour toutes », née du colloque de 2002 et consistant à vulgariser auprès des femmes la pratique sportive, avec la participation des clubs, ou encore la course « La Parisienne », d'initiative privée, fortement soutenue par la Ville ou enfin l'opération « Passe la balle » qui avait notamment pour objectif de modifier les représentations sexistes dans le monde du foot-ball en s'appuyant sur les professeurs de sports de la Ville et ses centres de loisirs.

Enfin, le Maire de Paris dans la partie de sa communication faite en 2006 sur le soutien au sport de haut niveau, a indiqué que ce soutien prenait une double forme : un partenariat exigeant avec les grands clubs parisiens et la construction d'équipements adaptés à leurs attentes, un soutien massif aux grands événements sportifs nationaux et internationaux.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les projets de développement présentés ici dans douze disciplines.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES PROJETS PAR DISCIPLINE

La présentation des projets de développement tels qu'ils ont été recensés concerne douze disciplines : les cinq grandes disciplines collectives (foot, rugby, basket, volley et hand) et sept disciplines individuelles. Ces sept disciplines ont été choisies en fonction de plusieurs critères :

- le caractère fondamental des trois disciplines dites de base : athlétisme, gymnastique, natation,
- la présence parisienne dans le haut niveau avec, sur le territoire de la capitale, les pôles Espoir en tennis de table et en natation synchronisée,
- l'importance quantitative et qualitative du judo dans la famille des sports dits d'opposition,
- une discipline que l'on peut ranger parmi celles émergentes, le badminton où Paris est présent dans le haut niveau.

Chacun des projets a fait l'objet d'une analyse selon les critères présentés en introduction.

Une explication doit être donnée s'agissant de deux autres disciplines qui ne sont pas abordées : le tennis et l'escrime.

Pour la première, la mission s'est bien évidemment rapprochée de responsables parisiens. Les projets de développement du haut niveau féminin y sont anciens et nombreux. Les deux pôles France et Espoir de Roland Garros, la forte présence de clubs parisiens dans le haut niveau, notamment le Lagardère Paris Racing (LPR)³ et le Paris Jean Bouin notamment, témoignent de la première place de Paris dans le tennis français.

Mais on peut considérer la discipline comme largement autonome par rapport à la collectivité locale, le professionnalisme et l'égalité quasiment atteinte à ce niveau entre hommes et femmes expliquant cette situation. Le rôle de la capitale dans le projet d'extension du stade de Roland Garros nuance toutefois cette appréciation mais il dépasse le cadre de la présente étude.

S'agissant de l'escrime, la mission a été en mesure de rencontrer le directeur technique nationale mais pas les responsables parisiens en raison de l'intensité de la mobilisation qui précédait les Jeux Olympiques d'août 2008.

³ dans la suite du rapport, ce sigle sera systématiquement utilisé

4. BASKET BALL

4.1. Contexte

Le basket féminin est accessible économiquement avec un million de pratiquants et 200 000 pratiquantes.

Le Centre Fédéral de Basket-ball (INSEP) accueille les deux pôles France de basket (masculin et féminin), soit 48 sportifs permanents. 24 filles et 24 garçons âgés de 15 à 18 ans, s'y entraînent en effet quotidiennement et jouent en championnat de France.

La Fédération française de basket-ball (FFBB) est persuadée qu'il y a une place pour Paris dans le sport féminin de haut niveau à moindre frais.

Le cahier des charges pour participer au montage d'un club de haut niveau devrait prévoir un budget total d'environ 1,5 M€ dont 60 % de participation de la collectivité locale soit 900 000 €, le reste provenant des ventes de billets et 350 000 € du sponsoring. En dépenses, 60 à 70 % seraient à prévoir en salaires, les autres charges étant constituées de déplacements et de frais d'arbitrage. Un centre de formation pour les jeunes joueuses de 11 à 19 ans serait à prévoir.

Sur le plan parisien et pour populariser ce sport, un projet d'académie de basket au stade de Coubertin sous la forme, trois jours par semaine, de portes ouvertes de 14 à 20 heures avec un accès libre encadré, sera organisé par France Basket Organisation, service de la FFBB.

4.2. Analyse des projets de développement

4.2.1. Le projet du LPR

Les sections basket masculine et féminine ont été créées en 1922 au sein du LPR avec, en féminines, dix équipes, pour un total de 160 licenciées.

Présente en Nationale 2 depuis la saison 2002/2003, l'équipe 1 affiche une grande régularité, puisqu'elle a terminé ces quatre dernières saisons entre la troisième et la sixième place.

Le calendrier et les budgets prévisionnels d'accession en N1 puis au niveau international ont été indiqués par le club comme étant les suivants :

- **accession en N1 en 2008 : 250 000 €**
- **maintien en N1 en 2009 : 450 000 €**
- **montée en Ligue féminine en 2010 : 900 000 €**
- **participation à la Coupe d'Europe en 2011 : 1.400.000 €**
- **accession au titre de champion de France en 2012 : 1.800.000 €**

La section a développé un véritable centre de formation destiné aux jeunes filles âgées de 15 à 18 ans. Un partenariat est organisé avec le lycée François Villon dans le 14^{ème} et un nouveau partenariat est à l'étude avec un lycée et un collège du 16^{ème}.

4.2.2. Le Paris Basket 18

Créé en 2001 par le biais d'une section sportive d'un collège du 18^{ème} arrondissement, ce club a pour but de « créer une voie originale d'intégration sociale des adolescents issus de milieux défavorisés et de valoriser la pratique féminine pour lutter contre le sexisme culturel auquel les filles sont confrontées chez elles ».

Ce club compte aujourd'hui 65 joueuses réparties en 5 équipes dont une équipe de benjamines à fort potentiel. **L'équipe cadette a été championne de France en 2007**, l'objectif pour l'équipe senior étant d'accéder en N3 en 3 ans après avoir atteint l'excellence au niveau régional.

Le club est essentiellement implanté dans les quartiers de la Goutte d'Or, de Château Rouge, de Barbès et des Poissonniers.

L'évolution se fait sur 4 ou 5 sites dont les gymnases Dauvin et des Poissonniers, lequel n'est pas homologué ; est en projet la réservation de l'utilisation d'un gymnase dans l'opération d'urbanisme du quartier Pajol.

Un des points forts du club est sa politique de détection qui se fait dès la 6^{ème} et même le CM1, dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements avec l'aide des professeurs et des centres sportifs scolaires de la ville.

Un soutien scolaire pour les joueuses est en projet avec l'Association de prévention spécialisée, dite GRAJAR.

4.2.3. Le Basket Handisport

Le club qui pratique cette discipline fait partie de **l'association « CAP Sport, Aventure, Amitié »**. Cette association apporte, sous diverses formes, son soutien à ses joueuses et leur offre ainsi les meilleures conditions de pratique. Il n'existe pas aujourd'hui de championnat féminin handisport, mais le club participe à un championnat masculin très actif et compte 12 000 licenciés et 22 000 pratiquants.

4.3. Effet sur le pratique de masse

La ligue féminine de basket a pour but de favoriser l'accès à la pratique sportive d'un public féminin qui en est éloigné. Ses actions ont pour objectif de :

- promouvoir l'intégration de jeunes filles d'origine étrangère par le sport,
- encourager la prise de responsabilité des femmes (éducatrices, dirigeantes, ...),
- développer le rôle des clubs comme acteurs locaux de projets sociaux,
- promouvoir les valeurs attachées à un sport « intègre ».

4.4. Impact médiatique

C'est le sport collectif en salle le plus médiatisé, avant le handball et le volley-ball.

La FFB organise l'Open de la ligue féminine (14 équipes), tous les ans, pendant deux week-ends au stade de Coubertin avec 7 000 personnes au total. La ligue se positionne également sur Internet pour la diffusion des matchs.

4.5. Ethique et santé

L'action de la Ligue, avec l'opération « **Marraines du coeur** », qui a suscité un grand intérêt, prend la forme d'actions à caractère social : travail avec les restos du coeur, actions de proximité dans les hôpitaux, matchs organisés à Fleury Mérogis...

Dans le cadre de la procédure contradictoire, la DJS a informé que « le projet porté par le club Lagardère Paris Racing d'une équipe évoluant en première division féminine n'est désormais plus d'actualité. Il a en effet été abandonné par les dirigeants du LPR essentiellement en raison du coût financier qu'il aurait représenté (budget annuel d'environ 4 M€ par saison). Toutefois, l'idée n'est pas totalement abandonnée dans la mesure où elle a été pour partie reprise, sous une forme différente, par les dirigeants du Paris Levallois (PL).

Ce club, issu de la fusion entre le Paris Basket Racing et le Levallois Sporting Club Basket, bénéficie d'une convention de partenariat et d'objectifs avec la Ville de Paris. Le président du P.L. a évoqué la possibilité de créer au sein de son club une structure dédiée aux filles, sous la forme d'équipes espoirs, dont les effectifs seraient alimentés par des joueuses venues d'autres clubs des Hauts-de-Seine parrainés par le P.L. et bien sûr de Paris. Ce projet est cohérent dans la mesure où ces dernières voient leur progression sportive stoppée dans leurs associations d'origine, qui n'ont pas les moyens de mettre en place un dispositif tourné vers le haut niveau.

Si le projet s'avère particulièrement séduisant, il est probable qu'il sera retardé au moins d'une saison en raison des difficultés sportives de l'équipe première masculine du Paris Levallois. Celle-ci a été rétrogradée en fin de saison dernière en Pro B, et l'objectif premier du club est une remontée rapide en première division. Une fois celle-ci obtenue, la prochaine convention entre la SASP et la Ville, qui couvrira les saisons 2010-2011 et suivantes, pourrait définir, comme axe majeur de développement, le haut niveau féminin.

Concernant le club du *Paris Basket 18*, il convient de souligner que ce dernier effectue un travail remarquable et possède effectivement des équipes de jeunes disposant d'un fort potentiel. Une attention particulière devra être apportée au développement de ce club notamment, dans la mesure du possible, en termes d'attribution de créneaux sportifs supplémentaires. Néanmoins, cette association n'est pas aujourd'hui porteuse d'un projet de haut niveau féminin compte tenu du budget moyen nécessaire pour bâtir une équipe féminine de basket compétitive évoluant parmi l'élite (environ 2M€ de budget annuel) »

5. VOLLEYBALL

5.1. Contexte

5.1.1. Le contexte général de la discipline

Le nombre de licenciés, une centaine de milliers, se répartit également entre hommes et femmes. C'est la seule discipline collective où Paris est engagé au plus haut national féminin, le championnat PRO A, qui oppose 13 équipes, dont 2 autres d'Ile-de-France : Melun (37 000 habitants) et Villebon, dans l'Essonne (9 500 habitants). Une ville aussi modeste que Venelles (7 600 habitants) figure dans cette élite nationale. A la

fin de la saison 2007-2008, l'Union Stade français Paris Saint-Cloud figurait dans le milieu du tableau de ces 13 équipes.

5.1.2. Le contexte propre au Stade Français

Le budget du sport professionnel féminin au sein du club est de 90 000 € pour les féminines, celui des hommes dans d'autres disciplines, équivalant à 460 000 €.

Il existe aujourd'hui une équipe 2 qui évolue en nationale 3 ainsi qu'un centre de formation dont l'agrément est en cours et l'ouverture prévue en septembre 2008.

L'équipe comprend plusieurs internationales venues des pays de l'Est ainsi que de nombreuses étudiantes et a pour objectif de se renforcer l'an prochain afin d'atteindre le niveau européen. Sa stratégie est de former des joueuses au sein même du club.

5.2. Le projet de développement

5.2.1. La stratégie du club

La stratégie du développement a été mise en place dès l'origine de la création de l'équipe professionnelle en 2003. L'union entre Saint-Cloud et Paris s'est faite en effet avec l'objectif de monter une équipe professionnelle et d'atteindre la coupe d'Europe en 5 ou 6 ans. L'objectif de la première année a été atteint, puis l'équipe a terminé la saison 2005 10^{ème} sur 12, 8^{ème} en 2006 et 7^{ème} en 2007. L'objectif est aujourd'hui de viser les 5 premières places pour être sélectionné en coupe d'Europe.

5.2.2. Aspects financiers

Le budget de la section a la structure suivante :

- 150 000 € de subvention de la ville dont 25 000 € supplémentaires en 2008,
- 60 000 € de subvention du département des Hauts-de-Seine,
- 20 000 € de subvention de la ville de Saint Cloud,
- 25 000 € de sponsoring, soit un budget total de 460 000 €, le complément étant apporté par le Stade Français.

Ces chiffres doivent être comparés avec ceux de Cannes où, pour un budget de 2 M€, la subvention de la Ville s'élève à 1 M€, le club bénéficiant en outre d'un partenariat avec des entreprises commeet pour l'hébergement des joueuses.

Un déficit était envisagé après la saison 2007-2008, avec la perspective de l'accession en coupe d'Europe, ce qui aurait entraîné des coûts de déplacement, d'inscription et de recrutement d'une à deux joueuses (une confirmée et une débutante), le tout devant générer un besoin de financement supplémentaire de l'ordre de 80 à 100 000 €. Cette perspective ne s'est pas réalisée.

Une subvention est recherchée auprès de la Région, le dossier ayant été présenté pour la saison 2008-2009.

5.2.3. Impact médiatique sur la pratique de masse

La discipline souffre d'un déficit médiatique, les matches ne regroupant que 300 ou 400 spectateurs mais c'est autant que pour les matches de garçons du PUC Paris Volley. L'objectif du club est néanmoins de créer un forum des partenaires pour lequel l'aide de la Ville serait déterminante.

5.2.4. Accompagnement des athlètes

L'effort du club pour les études des joueuses est important, le Stade Français étant un des cofondateurs du centre de formation aux métiers du sport avec le PSG sous la forme d'un centre de formation d'apprentis. Une volleyeuse y est actuellement en formation.

La DJS a précisé « qu'il s'agit sans doute de la piste la plus sérieuse en l'état actuel. En effet, l'équipe de l'Union Stade Français Saint-Cloud est déjà constituée et participe depuis 2004 au championnat de France de première division, avec des résultats honorables. De surcroît, l'USFSC est adossée à l'un des plus grands clubs omnisports parisiens, le Stade Français, qui est son premier financeur, avec la Ville de Paris.

Pour la saison 2008-2009, le club a présenté un ambitieux plan de développement, qui repose sur deux piliers majeurs : tout d'abord, la mise en place en place d'un centre de formation agréé par la Fédération, et, ensuite, dans son prolongement, la mise en place d'une académie destinée aux joueuses de niveau aspirant à une carrière professionnelle. En réalité, le club s'engage dans la voie de la professionnalisation, en se dotant peu à peu de l'ensemble des outils rencontrés traditionnellement dans les clubs de sport collectif masculin.

Les services sont particulièrement attentifs aux initiatives de l'USFSC, dans la mesure où ce club peut, à terme, faire émerger une équipe féminine aux résultats sportifs médiatisés. A l'heure actuelle, le niveau de la subvention municipale – 150 000 € par saison – n'est sans doute pas suffisant pour atteindre cet objectif, ce qui pose *de facto* la question des redéploiements nécessaires pour soutenir le haut niveau féminin. Néanmoins, la Ville ne peut porter seule l'USFSC : l'effort doit être partagé avec des partenaires privés ou institutionnels. En effet, une grande équipe de volley-ball féminin à Paris doit, pour être compétitive et avoir un effet d'entraînement sur le sport de masse, disposer d'un budget conséquent »

6. HANDBALL

La situation de cette discipline pour Paris est paradoxale. La capitale connaît en effet un réel dynamisme de la pratique ; or, les rapporteurs n'ont pu identifier aucun projet de développement ; ils ont poussé leurs investigations au delà du périphérique.

6.1. Contexte

La France compte 2 500 clubs et 350 000 licenciés, la Ligue ouest, dont dépend Paris, 150 clubs et 20 000 licenciés.

Il existe une Ligue nationale de hand pour la compétition de haut niveau des hommes, une Ligue pour les femmes devant être créée à la saison prochaine.

A ce jour, le handball est le sport collectif français le plus titré avec 3 titres de champions du monde, 2 masculins et 1 féminin, un titre de champion d'Europe et une médaille de bronze aux Jeux Olympiques de Barcelone.

Si l'on regarde 10 ans en arrière, peu de partenaires de sponsoring étaient intéressés par le handball féminin. La finale des championnats du monde qui a opposé la France à la Norvège a marqué le début de la médiatisation et la Fédération a mené depuis, une politique de parité sur les moyens donnés aux équipes masculines et féminines. Les résultats sportifs ainsi que cette politique volontariste ont, de ce fait, amené de plus en plus de partenaires à s'impliquer aux côtés de l'équipe de France féminine.

250 clubs masculins et féminins évoluent en Ile-de-France et regroupent 40 000 licenciés dont 35% à la Ligue de Paris Ouest qui comprend, avec Paris, les départements des Yvelines, de l'Essonne et des Hauts de Seine. Il existe un seul club de haut niveau féminin, celui d'Issy-les-Moulineaux, qui joue en première division du championnat de France et fait donc partie de l'élite nationale.

Chaque département est dirigé par un Comité. Celui de Paris comprend environ 1 500 adhérents (passés de 1 000 à 1 500 en 3 ans) avec 8 clubs (10 par le passé) dont 35 à 40 % de femmes (30 % au niveau national) mais ces chiffres sont faibles si on les compare à ceux des Yvelines par exemple, département qui compte 50 clubs et 5 000 licenciés.

Quelques indications doivent aussi être données sur le handball masculin à Paris, le groupe Nicolin étant propriétaire depuis quatre ans du club Paris handball qui a gagné la coupe de France en 2007. Son budget s'élève à 2 M€. Le club s'interdit toute surenchère salariale et a une politique forte de contrôle de l'argent avec une grille salariale homogène en dehors de la rémunération du capitaine. Le club est géré comme une entreprise, les joueurs provenant en priorité du club ou de la banlieue, 4 joueurs seulement étant étrangers. Le club se refuse en outre à tout recrutement de joueurs qui n'auraient pour perspective que celle de jouer et finance les études de nombreux joueurs dans le cadre du budget formation de la société sportive (le niveau de ce budget pourrait d'ailleurs être un des critères de la participation financière de la Ville aux clubs). Pour les dirigeants du club, l'aide à l'emploi, à la formation et à la reconversion professionnelle est en effet essentielle.

Il existe un partenariat avec les lycées Buffon et la Faculté de Dauphine.

L'opération « Un maillot pour la vie », sous la forme de visites de jeunes hospitalisés dans les hôpitaux Necker ou Debré, est à noter. Le club participe aussi à des opérations comme « Sport sans frontière », « Culture du cœur » et va participer à une animation dans une prison parisienne.

Sur la perspective d'un développement du sport féminin au sein du club, un de ses responsables du club a confirmé la conviction générale exprimée dans le monde sportif quant à la difficulté de cohabitation d'une équipe masculine et d'une équipe féminine de haut niveau.

La Ville (DJS) pour sa part s'est dotée d'une chargée de mission handball, seule discipline à être dotée d'un cadre qui lui soit dédié et dont le rôle est de bâtir un plan de développement tourné vers les jeunes parisiens à l'aide des différents outils de mobilisation que sont école municipale des sports, centre scolaire sportif, centre d'intégration scolaire, centre de loisirs, ateliers bleus en partenariat avec la DASCO, l'USEP et l'UNSS.

Les championnats du monde de handball féminin ont d'ailleurs donné lieu à l'automne 2007, à de multiples actions périphériques et l'une d'elles, le tournoi des arrondissements, a montré à quel point le handball est populaire auprès des enseignants et des élèves. Plus de 9 000 enfants ont en effet participé à cette opération organisée par la DJS et la DASCO avec la participation de plus de 300 classes.

La Ville est de manière générale très impliquée dans le développement du hand féminin depuis le soutien qu'elle a apporté au premier tournoi international féminin de Paris en 2002 à Coubertin. Ce nouveau concept a connu une réussite tant sur le plan sportif que médiatique, la Ville contribuant également au rayonnement du handball féminin auprès de partenaires privés.

6.2. Perspectives

Or, paradoxalement, les conditions du développement du hand féminin de haut niveau ne semblent pas aujourd'hui remplies.

Une réflexion a été menée il y a deux ans sur un projet d'association avec Issy-les-Moulineaux qui était alors en deuxième division mais qui n'a pas été suivie d'effet faute de volonté soutenue. Depuis, la Ville de Paris a demandé à Paris Hand d'intégrer la section féminine de l'ASPTT ; 250 filles environ étaient alors inscrites au club, l'équipe la plus performante jouant en prénational.

Il convient, pour analyser les causes de l'absence de projet parisien ou métropolitain, d'exposer précisément la situation du club voisin d'Issy-les-Moulineaux qui est le seul club féminin d'Ile-de-France à disposer d'une organisation administrative, médicale, d'un encadrement et d'un centre de formation en cours d'agrément, propres aux clubs de haut niveau.

Ainsi, les deux entraîneurs du centre de formation, les deux du club professionnel et deux cadres administratifs, sont salariés. Le club compte 180 licenciées avec une école de hand par niveau, les moins de 12 ans, de 14, de 16 et de 18 ans. Il organise des compétitions scolaires pour le CM1-CM2 avec 1 800 élèves et la participation de ses internationales. Il compte 17 joueuses dont 5 internationales et le meilleur espoir français. Il a eu par le passé des problèmes financiers qui ont été résolus par une nouvelle équipe mise en place en 2007. Il y a aujourd'hui une programmation sportive à 5 ans, l'objectif de la saison 2007/2008 étant d'être qualifié pour jouer en coupe d'Europe. En 2008/2009, l'objectif sera de faire partie des deux premières équipes du championnat de France et d'atteindre les quart de finale de la coupe d'Europe. En 2009/2010, l'objectif sera d'être champion de France.

Un contrat est en cours de passation avec une société de marketing avec pour objectif d'augmenter le nombre de spectateurs.

Une structure professionnelle a donc été mise en place, l'objectif étant la pérennité et le développement du club pour qui un partenariat extérieur n'a pas pour l'instant de raisons de s'imposer.

Citons, pour montrer la difficulté des alliances, celle tentée entre Stade français et Issy-les-Moulineaux il y a 10 ans, sans résultat.

Une piste de partenariat possible a été explorée par la mission avec le club d'Ivry-sur-Seine, lequel est prêt à devenir un club ressources pour les joueuses de haut niveau d'autres clubs. Son point fort est d'avoir une pratique cinquantenaire du haut niveau, son point faible paraissant être le développement économique. Des échanges avec Paris existent déjà avec les clubs des 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements et avec le PUC, qui se dit prêt à engager des discussions en vue de porter une équipe de hand féminin. Il existe donc un terreau favorable au développement du hand dans le sud parisien, le club d'Ivry-sur-Seine étant prêt à redéployer ses agents de développement dans ce sens.

On pourrait donc envisager un projet de type Ivry-Paris Sud mais cette accession au haut niveau relève d'une perspective à moyen voire à long terme.

Pour sa part la DJS a indiqué « que ses services sont particulièrement impliqués dans le développement du handball féminin à Paris, et des liens étroits ont été noués avec les acteurs sportifs, que ce soit avec la Ligue Paris Ile de France Ouest dans le cadre d'un tournoi international féminin, ou avec la Fédération à l'occasion des Mondiaux de 2007. Il apparaît en effet quelque peu illogique que la capitale ne dispose pas d'une équipe féminine évoluant en première division, dans la mesure où l'Ile de France est la première région de handball.

C'est pourquoi la Ville s'efforce de favoriser le développement d'une section handball féminine au sein du Paris Handball (dont l'équipe fanion masculine évolue en première division) dans le cadre de la création d'un pôle handball dans l'est de la capitale, pôle qui prendrait place au Gymnase Reuilly et/ou au Gymnase Bercy (12^{ème}). Toutefois à court terme, les dirigeants du Paris Handball n'envisagent pas de gérer deux équipes de haut niveau, une masculine, une féminine.

Une autre piste, encore embryonnaire et qui supposerait de surcroît une décision politique préalable, consisterait en un rapprochement entre un club parisien existant et le club d'Issy-les-Moulineaux, qui joue les premiers rôles dans le championnat de France de 1^{ère} division et dont plusieurs joueuses sont internationales. Cependant, il n'est pas certain que le club d'Issy-les-Moulineaux qui fonctionne bien et dont les résultats sportifs sont excellents soit réellement demandeur d'un tel rapprochement qui serait pourtant logique.

Enfin, à plus long terme, la Ville est porteuse d'un projet visant à créer un gymnase dédié au handball sur le complexe sportif de Suzanne Lenglen (15^{ème}). Ce gymnase, qui serait conçu avant tout pour offrir au club du Paris Handball un lieu de vie dont il est privé aujourd'hui (le gymnase Pierre de Coubertin est davantage un lieu d'entraînement et de compétition qu'un véritable lieu de vie) pourrait éventuellement accueillir aussi une équipe féminine de haut niveau, qu'elle soit parisienne ou interdépartementale ».

7. RUGBY

7.1. Contexte

7.1.1. Le contexte général de la discipline

Une équipe féminine existait autrefois au PUC et a disparu récemment en raison de difficultés internes. En conséquence, il n'existe aujourd'hui qu'un seul club féminin à Paris, le Rugby Club de Paris 15. Or, l'évolution des effectifs féminins dans une discipline essentiellement masculine est à la hausse. Cette augmentation, la plus importante depuis 10 ans, a été de plus 15 % en 2007 en Ile-de-France.

En 2007, les effectifs féminins en Ile-de-France représentaient 14% de l'ensemble des effectifs pratiquant cette discipline ; cet étiage est à peu près constant depuis 10 ans.

Le rugby est un sport de compétition et non un sport de loisirs (à l'exception du rugby de plage) ; le club se doit donc d'avoir un projet ambitieux.

7.1.2. Le club lui-même

Le club comporte 550 adhérents dont 71 femmes et fait partie des grands clubs féminins français.

Le club a 20 ans d'ancienneté et a été à l'origine du rugby féminin à Paris. Il a été deuxième de sa poule dans les phases qualificatives du championnat de France et joué les phases finales en 2007. Il connaît des résultats contrastés en fonction des générations de joueuses. Les jeunes femmes, qui ont en général connu le rugby en milieu universitaire, exercent des professions libérales, sont consultant, responsables commerciales, ingénieurs, voire chefs d'entreprise. De ce fait, de nombreuses joueuses sont membres du conseil d'administration du club, la future trésorière devant être elle-même une joueuse.

7.2. Le projet de développement

7.2.1. Stratégie du club

Pour la saison 2007-2008, un projet s'est structuré en deux volets :

- avoir une deuxième équipe pour constituer un réservoir, entretenir un niveau homogène dans la durée et permettre à toutes de jouer,
- mettre sur pied une équipe cadette bien qu'il n'y ait pas de compétition avant le niveau senior en rugby féminin mais d'autres équipes cadettes évoluent dans les départements voisins dont trois en Seine-Saint-Denis.

Le projet du club comprend trois volets :

- attirer les jeunes joueuses grâce à l'équipe cadette,
- avoir une équipe de réserve,
- promouvoir une équipe de haut niveau.

7.2.2. Equipements

La pratique se fait sur le stade Suzanne Lenglen dans le 15^{ème} arrondissement avec de nombreuses remises en cause des créneaux horaires et un usage intensif de la pelouse qui ne pourrait être limité que **grâce à l'accès à d'autres terrains.**

7.2.3. Besoins financiers

Le budget est de 160 000 €.

La subvention de la ville est de 9 500 €, montant qui doit être diminué de la location de l'équipement soit 6 000 € net. Ce montant est à comparer à la subvention accordée à un club voisin de banlieue de 90 000 €.

Une projection du besoin de subvention s'élèverait à 45 000 €, à affecter principalement aux déplacements.

7.2.4. Aspect métropolitain

Une entente est envisagée avec Issy-les-Moulineaux qui est prêt à mettre en place une association avec le RCP 15, dans la perspective de la création d'un club à Issy-les-Moulineaux en contrepartie de la mise à disposition d'un terrain.

La DJS a estimé que «le rugby féminin est aujourd'hui une discipline très confidentielle. L'intérêt du public féminin pour le rugby, patent lors de la dernière coupe du monde organisée en France, ne s'est pas encore traduit en termes de pratique. Un soutien financier de la collectivité à l'équipe féminine, à savoir celle du RCP 15 aurait très certainement un effet de levier très fort ».

8. FOOTBALL

8.1. Contexte

Le déséquilibre est grand puisque cette discipline, la plus pratiquée et la plus populaire de France, compte 500 000 licenciées pour 2 millions d'hommes.

Deux faits caractérisent le championnat de France féminin :

- il est marqué par les vestiges du football à l'ancienne : équipes de petites villes de province ou franciliennes comme Juvisy-sur-Orge en région,
- la tendance nouvelle est que l'Olympique lyonnais domine le championnat de France avec une équipe quasiment identique à celle de l'équipe de France et y consacre des moyens importants.

Paris n'a jamais atteint ce niveau alors qu'il compte trois clubs féminins (Paris Arc en Ciel, Horizon Futur et l'association sportive du Bon Conseil). Un club comme le Paris Football Club fait également un effort sensible pour le foot féminin. Vingt six clubs sont mixtes et, au total, 487 joueuses pratiquent le foot à Paris.

Le Paris Saint Germain quant à lui est composé de trois structures :

- la société commerciale,
- une association, avec son école de foot allant jusqu'aux seniors, et les équipes féminines, soit au total 35 équipes
- la Fondation qui est une pépinière de bonnes volontés et d'aide aux jeunes.

8.2. Le projet de développement

8.2.1. Stratégie du PSG

Trois convictions stratégiques sont affichées :

- aider les jeunes pour développer le foot féminin à Paris,
- les entourer sur les plans personnel, universitaire, du logement et de la reconversion car ce sont souvent des étudiantes,
- le refus de se laisser entraîner dans une spirale financière.

Un plan de développement sur trois ans a été adopté pour faire partie des trois meilleures équipes françaises.

8.2.2. Equipement

L'entraînement continuera à se faire au Camp des Loges de Saint-Germain en Laye.

8.2.3. Besoins financiers

Aucun besoin nouveau n'a été exprimé.

8.2.4. Impact médiatique

Il naîtrait d'un évènement médiatique sous la forme d'un tournoi international au Parc des Princes associant les équipes nationales, l'équipe de France et la Fédération Française de Football. Ce tournoi aura lieu pour la première fois, non pas en 2008 à cause des J.O. de Pékin, mais en mai 2009.

Sur le plan médiatique, le concours du groupe M6 sera sollicité pour assurer une large communication.

8.2.5. Ethique, santé

Une équipe féminine devrait avoir un effet bénéfique sur l'image de marque de l'ensemble du club.

8.2.6. Aspect métropolitain

Le partenariat avec Saint-Germain en Laye ne serait pas modifié.

8.2.7. Aide aux athlètes

- par des offres de logement
- par une aide sociale et professionnelle pour permettre aux athlètes de trouver du travail, en lien avec les partenaires du club, l'entreprise d'intérim Védior Bis notamment.

La DJS a noté « qu'à moyen terme, la Ville dispose de moyens d'action importants au travers de ses conventions d'objectifs avec la SASP P.S.G. et avec la Fondation d'entreprise P.S.G. Ces deux structures peuvent être amenées à réviser leurs politiques en direction du public féminin si la Ville érige le développement de la pratique féminine en tant que mission d'intérêt général prioritaire dans le cadre de ses conventions.

Par ailleurs, si la Ville souhaite accompagner le développement de la section féminine du Paris Football Club, elle se heurte à la difficulté, et même à l'impossibilité de lui allouer de nouveaux créneaux compte tenu de la situation extrêmement contrainte des créneaux de football dans l'est parisien ».

9. GYMNASTIQUE

9.1. Contexte

La gymnastique compte principalement deux grands familles d'activités : la gymnastique artistique et la gymnastique rythmique, quasi exclusivement pratiquée par les jeunes filles.

Dans ces deux catégories, Paris compte deux clubs qui se classent parmi les 10 premiers sur plusieurs centaines de clubs français.

Quantitativement⁴, le nombre de licenciés parisiens, dans les différentes disciplines, se maintient, voire augmente légèrement (+ 1,86 % pour la saison en cours), alors qu'il a tendance à baisser pour l'ensemble de la région (de plus de 3 %).

Toutefois, pour les cinq plus grands clubs parisiens et en particulier les plus capés évoqués plus haut (Gym Paris 15 et GRS Paris Centre), les effectifs sont légèrement en baisse.

Par contre, qualitativement, ces deux clubs phares ont connu, si l'on compare l'évolution de leurs résultats entre 4 saisons (saison 2003/2004 et saison 2006/2007), une progression remarquable dans le sport féminin :

- ainsi Gym Paris 15 est aujourd'hui à la deuxième place au plan national en gymnastique artistique féminine, soit une progression de 2 places ;
- GRS Paris Centre a connu une progression encore plus remarquable, puisqu'il est passé de la 33^{ème} à la 9^{ème} place nationale en 4 saisons et serait le premier en 2008.

⁴ Statistiques fournies par le Comité de Paris de la Fédération française de gymnastique.

Paris a un autre atout avec le collège Buffon qui dispose d'une section sportive et qui accueille chaque année huit athlètes garçons et filles, dans ses sections à horaires scolaires aménagés.

L'aspect éthique de ce sport est prédominant avec un code déontologique strict car il s'agit d'un sport à risques. Beaucoup de jeunes filles issues de l'immigration pratiquent ce sport.

Cette activité s'ouvre à un large éventail d'âges et de niveaux ; un effort y est fait pour les seniors atteints de la maladie d'Alzheimer et en faveur des enfants autistes.

En résumé, Paris peut être considéré comme la place forte de la gymnastique en France.

9.2. Stratégie des clubs parisiens

Elle est suffisamment complexe pour que la DJS ait choisi de lancer, en interne au printemps 2008, une étude spécifique pour définir sa propre stratégie, en fonction de celle des clubs.

Pour sa part, la mission rapporte les éléments ci-après.

9.2.1. Le club GRS Paris Centre

Le club utilise principalement les gymnases Van Dame et Berlioux ainsi que les locaux de l'école primaire de la rue de l'Arbre Sec avec laquelle une convention a été passée ; le club utilise aussi les locaux privés de l'école Alsacienne dans le 15^{ème} arrondissement.

Il emploie l'ancienne entraîneuse de l'équipe de France et actuellement la meilleure de France. Douze entraîneurs dont deux à temps plein sont employés par le club. Chaque année, ce dernier refuse de 50 à 60 inscriptions sur les 235 membres qu'il regroupe.

L'aide de la Ville est aujourd'hui de 36.000 €. La convention annuelle d'objectif prévoit des objectifs qualitatifs comme « un travail sur l'obésité » (article 1-1), l'accueil « de jeunes enfants présentant des troubles de comportement » (article 1-2).

C'est à l'article 1-6 que l'on trouve inscrit l'objectif concernant le haut niveau féminin : « GRS Paris Centre s'engage à créer une filière de haut niveau (entraînement tous les après-midi) ». Le président du club a remis à la mission un document daté de mai 2007 et intitulé « Schéma du développement de la gymnastique Ile de France – saison 2007/2008 » dans lequel (p.21), on trouve dans un paragraphe intitulé « Structures à suivre tout particulièrement », la précision suivante : « les structures déjà identifiées et répertoriées en annexe doivent être pérennisées. Pour la prochaine saison, 6 structures demandent une attention particulière d'un point de vue structurel dont Paris Centre » à propos de laquelle il est noté : « pour renforcer le rayonnement et le développement de la gymnastique rythmique, l'équipe technique régionale souhaite également que cette structure soit identifiée Section Sportive Scolaire Pré filière ».

Le Président du club a, dans cette perspective, inscrit comme axe stratégique fort de son club de « devenir un centre départemental de la Fédération française de gymnastique à moyen terme (4 ans) » (document remis par le club) et pris contact avec le collège Poclain dans le 1^{er} arrondissement et le collège Rognoni dans le 5^{ème} arrondissement en vue d'un entraînement 3 fois par semaine.

9.2.2. Le club Gym Paris 15

Ce club comprend une section de gymnastique rythmique, une section féminine et une section masculine ainsi qu'une section de gymnastique artistique de 300 membres, en dehors de ses sections de loisir. Le club est composé de 80 % de filles et de 20 % de garçons dont 50 % ont moins de 11 ans. C'est le 2^{ème} club de France par ses résultats.

Le club de Gym Paris 15 évolue dans le gymnase Falguière avec une salle équipée pour la gymnastique artistique qu'il partage avec des scolaires ; l'espace est également utilisé pour la gymnastique rythmique.

Il est lié par une convention d'objectifs avec la Ville qui porte sur 41.000 € dont 8000 € pour la location de locaux associatifs.

9.3. Propositions

9.3.1. Par rapport à la position de la Fédération française de gymnastique et du Comité de Paris et de la Fédération

Les responsables de ces structures, rencontrés à deux reprises pour la seconde et au niveau de son Président pour la première, estiment qu'une pré filière du haut niveau ou centre de formation ne peut s'envisager sans qu'un équipement spécifique à la discipline ne soit édifié ou aménagé. Cette exigence résulterait des besoins en entraînement que cette classification exige et serait incompatible avec le partage d'équipements ou avec d'autres publics ou encore d'autres disciplines tel que pratiqué aujourd'hui dans les gymnases parisiens.

Des « modèles » dans des villes de province comme Arques, Rennes, Saint-Etienne, Antibes, Lyon, Marseille, Lille, Orléans, Bourges, Nantes par exemple ont été cités et des perspectives immobilières esquissées dans la capitale.

Un des premiers axes du cahier des charges de l'étude susvisée de la DJS consisterait donc à conduire une pré-étude de faisabilité d'un pareil équipement en lien avec les services d'urbanisme de la Ville et les échelons locaux de la Fédération qui ne semblent pas disposer actuellement de ces éléments.

9.3.2. Par rapport au projet du club de GRS Paris Centre

La mission propose qu'à court terme, faute d'un consensus autour du projet d'adossement à un centre de formation, que la Ville continue à aider ce club dans son ascension vers le plus haut niveau national. Cela suppose qu'il dispose au total de 27 heures de créneaux supplémentaires soit pratiquement un tiers de plus par rapport à ceux qui lui sont actuellement attribués, 97h30 de créneaux dans les deux gymnases de la Ville évoqués plus haut.

La DJS a fait valoir que « la particularité parisienne dans cette discipline est la coexistence de deux clubs de haut niveau qui excellent chacun dans un domaine différent :

- Le Gym Paris 15 en gymnastique artistique ;
- Le GRS Paris Centre en gymnastique rythmique et sportive.

Le rapport préconise la mise à disposition d'un équipement commun dédié à la gymnastique.

Il est vrai que la gymnastique est une discipline qui connaît un essor important à Paris, essor malheureusement contrarié par l'insuffisance d'équipements et globalement de créneaux disponibles.

Il convient néanmoins de relever que le problème se pose en termes différents s'agissant des deux associations citées plus haut. En effet, si le Gym Paris 15 bénéficie d'un accès aux nombreux équipements sportifs du 15^{ème} arrondissement, le GRS Paris Centre, club du 1^{er} arrondissement de la capitale est, lui, entravé dans son développement dans le contexte de la décentralisation de la gestion des équipements de proximité ».

10. ATHLETISME

10.1. Contexte

10.1.1. Le contexte de la discipline en général

La Fédération comprend 180 000 adhérents dont 150 000 compétiteurs.

Sport marqué par un fort individualisme, c'est un sport mixte où 37% des licenciées sont des femmes et où hommes et femmes sont engagés à parité dans les compétitions. Il n'y a donc pas de discrimination mais au contraire une égalité totale, surtout depuis l'après guerre. Les programmes d'entraînement sont par exemple les mêmes pour les hommes et pour les femmes depuis 1983. Avec la création d'une ligue professionnelle, sur 23 athlètes appartenant à cette famille, aujourd'hui 13 sont des femmes.

10.1.2. Le contexte parisien

287 athlètes de haut niveau pratiquent à Paris (proportion de 2 hommes pour une femme).

A noter la particularité parisienne du comité d'athlétisme de Paris qui comprend 50 % de clubs d'entreprises. Cette information n'est pas sans intérêt dans la perspective de la création d'un forum d'entreprises.

Les rapporteurs ont rencontré 4 des 6 grands clubs parisiens d'athlétisme, en fait les présidents des 4 sections d'athlétisme des quatre grands clubs omnisports, le LPRCF, le PUC, le Stade Français et le Paris Jean BOUIN.

Par ordre d'importance des clubs, leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

10.1.2.1. Le LPRCF

La section athlétisme est divisée en trois secteurs : course, lancer et saut avec 3 entraîneurs référents et 19 entraîneurs au total, un kinésithérapeute et un chiropracteur vacataires.

La section comprend plus de 400 membres dont 180 femmes.

Elle comprend 4 pôles :

- un pôle formation,
- un pôle athlétisme santé très féminisé dont le slogan est « Bien dans son corps, bien dans sa tête », avec un entraîneur à temps plein,
- un pôle compétition-élite qui va du championnat départemental au niveau européen,
- un pôle super-élite, du niveau des Jeux Olympiques et des championnats du monde.

L'école d'athlétisme comprend 50% de filles, avec 160 membres de moins de 12 ans, 5 éducateurs et un 6^{ème} en perspective. Cette école comprend elle-même 3 sections : loisirs, compétition, pôle perche.

LPR	Equipes Féminines		Classement
	2006	2007	
			2008
IA	0	1	0
IB	3	5	3
N1	9	7	3
N2	17	19	13
N3	27	30	19
		par catégorie	
EA	13	23	17
Benjamines	21	12	18
Minimes	18	18	18
Cadettes	14	19	9
Juniors	15	10	4
Espoirs	19	21	16
Seniors	36	47	38
Vétérans	7	15	9
Total	169	180	155

- IA, IB : Internationales en catégorie A et Internationales en catégorie B
- EA : école d'athlétisme

La section athlétisme-santé a été mise en place sous l'égide de la Fédération française d'athlétisme (FFA) avec des disciplines comme la marche nordique sans objectif de compétition et à vocation plutôt sociale. En 2008 deux éducateurs supplémentaires ont été recrutés à l'école d'athlétisme et un éducateur au pôle athlétisme-santé.

La stratégie du LPR est de créer un club à structure professionnelle avec des clubs formateurs partenaires.

Cette stratégie est conduite en liaison avec la FFA dans le but de lutter à armes égales avec les grands pays de l'athlétisme mondial. Le professionnalisme du club consiste en particulier à disposer d'un pôle gestion des ressources humaines qui assume les responsabilités de l'employeur et un pôle juridique pour gérer les contrats d'images.

10.1.2.2. LE PUC

317 athlètes sont licenciés, dont la moitié de filles, ce qui, en valeur absolue, correspond au même pourcentage que le LPR alors que ce dernier compte une centaine d'athlètes de plus que le PUC. En 2004, il a créé la section handi-sports, ce qui a incité les autres disciplines à avoir la même démarche ; les handicapés s'entraînent dans les mêmes conditions que les autres athlètes. La présence d'une athlète de haut niveau handicapée a un impact fort sur les autres femmes.

Le PUC semble avoir trouvé un équilibre entre le développement du haut niveau et sa stratégie de développement de la pratique populaire.

Pour le haut niveau, il se situe en tête de la N2 depuis 3 ans avec une possibilité d'accès à la N 1 en 2008, ce qui suppose une augmentation de son budget pour assurer l'accès et le maintien à ce niveau, le coût restant à chiffrer. En N3, la section comprenant 80 athlètes, le coût des déplacements d'une centaine de personnes est de 15.000 à 20.000 € (avec hébergement).

Trois femmes du PUC sont dans l'élite du championnat de France.

Le PUC a organisé une école d'athlétisme avec les collèges de proximité.

Les projets du club pour le sport de masse en athlétisme sont aussi importants :

1. Relancer les « soirées violettes » (meetings d'athlètes handicapés avec moitié d'épreuves masculines et moitié féminines).
2. Mise en place d'un entraîneur athlétisme-santé. Par le passé, du fait de la défaillance de l'entraîneur mis à la disposition par la Fédération quatre jours par semaine, une tentative a échoué : elle était destinée en particulier au personnel des entreprises avoisinantes comme Nathan, IPSOS ou la Cité Universitaire pour lutter contre l'obésité et en même temps faire découvrir l'athlétisme. Ce projet sera relancé en septembre 2008 auprès des entreprises locales et des contacts seront pris à cette fin avec les services de cardiologie de Cochin et de la Salpêtrière.
3. Une opération a démarré en avril 2008 avec 4 écoles primaires de Gentilly sous la forme de l'opération dite « Kid athlétisme » avec les professeurs des écoles et un encadrant de la section du PUC.
4. Les Poussinades avec des ateliers par discipline animés depuis 2 ans par les athlètes du club.

10.1.2.3. Le Paris Jean Bouin

Le Paris Jean Bouin est un club jeune dont la zone de fréquentation est centrée sur Paris Ouest avec une implication scolaire très forte.

Le Paris Jean Bouin comprend 2 000 membres, sa section athlétisme comptant 203 sportifs et 40 % de femmes ; 83 % ont moins de 23 ans avec une importante école d'athlétisme de 150 membres.

Le budget de la section est de 70 000 € à comparer aux 750 000 € (600 000 € plus 150 000 € de budget pour le centre de formation) de la section du Racing.

La Fondation Lagardère a une participation financière dans Paris Jean Bouin et le Team Lagardère. Entreprise de sélection et d'entraînement de sportifs de haut niveau, elle apporte aux athlètes un support sportif, logistique et financier.

La reconstruction du stade Jean Bouin va entraîner une forte perturbation, le déménagement sur l'hippodrome d'Auteuil contraignant à cohabiter avec les courses hippiques pendant l'équivalent d'un mois et demi par an, à des déplacements, à n'avoir qu'une piste d'entraînement, pas de spectateurs et à ne pas disposer d'une piste de lancer long.

10.1.2.4. Le Stade Français

Il réunit 314 licenciés dont 40 % de femmes.

Des statistiques précises ont été fournies par le club sur l'évolution de ses effectifs, très sensible à des événements imprévisibles (comme la grève des gardiens des stades de la Ville de Paris par exemple).

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU STADE FRANÇAIS (SECTION ATHLETISME)

	MASCULINS			FEMININS		
	2004/05	2005/06	2006/07	2004/05	2005/06	2006/07
Agés de – de 18 ans	129	168	143	208	158	159
Agés de – de 16 ans	119	159	138	186	151	155
Agés de – de 12 ans	108	144	127	164	139	160
TOTAL	356	471	408	558	448	474

On constate donc une chute sensible des effectifs féminins.

10.2. Le projet de développement

10.2.1. La stratégie proposée

Elle a été clairement énoncée par le Directeur technique national de l'athlétisme, relayé en cela par plusieurs des interlocuteurs de la mission dans cette discipline : regrouper les forces des clubs. Encore s'agit-il de s'entendre sur les mots : regrouper, c'est-à-dire non pas fusionner, ce qui a été tenté en vain par le passé, mais **mettre en synergie, sur la base d'un volontariat explicite, les atouts de chacun des partenaires, leurs forces, pour élaborer un projet de développement formalisé en terme de résultats.**

Une fusion, déjà tentée, a échoué, à au moins deux reprises et dans deux circonstances différentes.

Une tentative malheureuse de la FFA, il y a une quinzaine d'années, a été tentée sous la forme de projets de fédération de clubs, chaque section gardant sa spécificité mais devant se fédérer au niveau des départements. D'où des montages complexes qui ont vu

les effectifs de trois clubs français passer de 700 à 300 athlètes. Le regroupement n'est donc pas en soi une garantie du succès s'il n'y a pas de projet de développement qui le pérennise.

Paris, pour sa part, a connu, à la fin de l'année 2000, une tentative de fédération de clubs sous la forme dite de Paris Athlétisme, sous l'égide de la Ville, qui n'a pas non plus abouti.

Aujourd'hui, cette stratégie ne partirait pas de rien. Des accords implicites et plus ou moins tenus pour confidentiels existent déjà. **La Ville pourrait avoir un rôle déterminant de médiateur et d'organisateur d'un tour de table.**

Dans quelles conditions ?

Sur le périmètre, il semble qu'il doit être le plus large possible et ne se limite pas aux 4 grands clubs omnisports mais puisse concerner aussi l'US Métro ou Métro Transport et le Paris Avenir Athlétique. Ce chantier pourrait même associer des clubs comme Manin sports ou Championnet Sports, ne serait ce que pour harmoniser le calendrier des courses de fond.

Sur quel projet ? Celui de valoriser les points forts de chaque club par une spécialisation sur les dits points forts. Seul, le tour de table permettra de faire émerger un consensus sur ces points forts. Plusieurs exemples ont toutefois émergé à l'occasion des entretiens :

- le problème du lancer long qui pourrait être envisagé sur les installations de Colombes, à la disposition du LPR, qui offrent une marge de manœuvre à l'Ouest de Paris, point cardinal de la concentration géographique de clubs parisiens même si le PUC est orienté au sud.
- le regroupement des forces autour du PUC pour l'athlétisme des handicapés (6 ou 7 athlètes du PUC devaient être sélectionnés pour Pékin) et dont c'est un des axes de développement majeur alors que, par exemple, le Stade Français ne compte qu'un seul athlète handicapé (statistiques du 14 juin 2007 fournies par le club). Le LPR reconnaît lui-même être mal adapté à la pratique du handisport car ne disposant pas d'accès aux bâtiments et équipements nécessaires.
- le problème d'une concurrence négative entre clubs pour l'attribution de créneaux dans un contexte de rareté.

Pour fédérer le tout, la résurrection de l'ancienne compétition, rénovée, des jeux de Paris, pourrait être envisagée.

10.2.2. Les équipements

Paris a peu d'installations d'athlétisme ; c'est le problème prioritaire, aggravé par la rénovation de Jean Bouin qui va voir déplacées ses installations d'athlétisme, par l'absence de possibilités de lancer long notamment, ce qui oblige le LPR, par exemple, à passer des conventions avec le Club Athlétique de Montreuil et Bobigny.

De même, le stade Jules Ladoumègue avec sa salle couverte, mériterait d'être rénové, l'élite du club Jean Bouin allant actuellement s'entraîner à Eaubonne.

10.2.3. Sur le plan financier

La mission n'a pas évalué ce que coûterait la constitution de ce pôle athlétisme au niveau parisien, chiffre qui dépend lui-même du contenu du partenariat qui serait mis en place.

Une conviction forte a cependant été affirmée en particulier au sein du LPR que l'argent public ne doit pas servir à payer des athlètes, un athlète professionnel gagnant aujourd'hui 3 000 € bruts par mois.

10.2.4. Impact médiatique

Le sponsoring en athlétisme semble s'apparenter à un « serpent de mer », les financements émanant aujourd'hui quasi exclusivement de collectivités territoriales. La Fédération a pourtant fait une étude de retour sur investissement qui démontre que pour 1 € d'investissement, 8 € sont générés.

10.2.5. Sur le plan de l'éthique et de la santé

Si l'athlétisme est un sport ingrat, de labeur, il est aussi très éducatif sur les valeurs de rigueur, de travail, de performance, d'esthétique et en même temps un des sports les plus touchés par le dopage. Mais la lutte contre le dopage y est très forte.

10.2.6. Aspect métropolitain

Il est déjà très présent au sein du Stade Français par exemple où existe une structure dite Paris Neuilly Stade Français.

Un partenariat existe avec Colombes ainsi qu'avec la Seine Saint-Denis pour le LPR et le Val d'Oise pour Jean Bouin avec Eaubonne.

10.2.7. Accompagnement des athlètes

La difficulté de la reconversion touche plus particulièrement cette discipline d'où la priorité affichée par les deux grands clubs omnisports en matière d'aide à la poursuite des études dont l'initiative de Lagardère avec Sciences Po est exemplaire.

Au-delà, le rôle de la Ville pourrait porter sur les questions d'emploi et d'hébergement, problème très souvent évoqué. S'il est en effet de la vocation des clubs de prendre en charge la partie sportive, la Ville pourrait intervenir sur d'autres questions touchant à la vie de l'athlète comme le logement.

La DJS a ajouté que « Le paysage de l'athlétisme parisien, traditionnellement dominé par les sections des grands clubs omnisports, a été bouleversé par l'arrivée récente du Lagardère Paris Racing, dont les capacités financières ont bouleversé la donne. Le haut niveau féminin dans la capitale se conçoit désormais à travers les activités de cette entité, qui s'est installée dans l'ouest de la capitale et qui cherche désormais à s'implanter aussi à l'est.

Compte tenu de ce contexte, la Ville étudie actuellement la possibilité de mettre à disposition du Lagardère Paris Racing ses nombreuses pistes d'athlétisme afin de permettre à ce club de mener à bien son projet sportif ».

11. NATATION

11.1. Contexte

En fin de la saison 2007, la Fédération française de natation comptait 257 613 licenciés dont 60% de femmes.

La natation recouvre 5 disciplines olympiques et les nageurs de haut niveau se répartissent entre :

- la natation synchronisée
- le water polo
- la course
- le plongeon
- la nage en eau libre

Trois nageuses de haut niveau de la catégorie « jeune » sont licenciées à Paris mais manque à Paris un grand club de natation, ce qu'a été le Racing pendant longtemps.

Il existe cependant plusieurs clubs pratiquant la natation féminine de compétition dont les clubs phare du LPR à l'ouest et le Club des nageurs de Paris (CNP) à l'est.

Selon le classement national des clubs en 2007, le Stade Français est 78^{ème}, le LPR 17^{ème} et le CNP 34^{ème}.

L'équipement reste le sujet de préoccupation essentiel, l'accès au haut niveau étant difficile si le club n'est pas résidant. Cette condition est remplie pour le CNP qui dispose de créneaux horaires à la piscine Roger Le Gall, propriété de la Ville de Paris et situé à proximité des lycées Paul Valéry, Hélène Boucher, Maurice Ravel et du collège Vincent d'Indy. Il dispose également, à proximité, des installations sportives du gymnase Carnot. A l'intérieur même des locaux concédés, le Club des nageurs dispose d'une salle de musculation, de cardio-training et de la piste d'athlétisme d'un stade et du bois de Vincennes. Il peut accéder aussi à un lieu d'hébergement avec restaurants et salles de réception.

11.2. Analyse des projets de développement

La stratégie des deux clubs rencontrés, LPR et le Club des nageurs de Paris, est de retrouver un renom national et international.

11.2.1. Actions proposées par le Club des Nageurs de Paris

Le Club des Nageurs de Paris, créé en 1905, a formé de nombreux sélectionné(e)s olympiques, et souhaite obtenir à nouveau des résultats au plus haut niveau.

Pour atteindre cet objectif, le Club a fait état de trois moyens nécessaires :

- le recrutement de nageuses de haut niveau. Un bassin de recrutement existe à proximité avec les établissements scolaires avec lesquels des conventions sont envisageables pour faciliter l'entraînement des nageurs ou nageuses qu'ils recèlent. En s'appuyant sur cet existant, il s'agirait de recruter une ou deux nageuses de haut niveau.
- le recrutement d'un entraîneur à temps plein serait possible avec l'aide de la Fédération.
- **Le budget devrait prévoir :**
 - le recrutement d'un entraîneur
 - le matériel nécessaire
 - les frais de déplacement pour les compétitions
 - les indemnités ou salaires pour une quinzaine de sportives

soit un budget global de 90 000 € environ. La mission n'a pas poussé les investigations jusqu'à déterminer la part à prendre en charge par la Ville sur un budget de ce type, ce qui supposera une analyse plus approfondie.

11.2.2. Le LPR

Sa section natation compte 1 500 licenciés. Le club dispose d'installations diversement réparties principalement dans l'Ouest de Paris :

- à la Croix Catelan, dans le Bois de Boulogne, un bassin découvert en eau chauffée de 50 m qui devrait être ouvert toute l'année.
- les deux bassins de 25 m, rue Eblé (7^{ème} arrondissement), qui s'avèrent insuffisants.
- une piscine à Colombes mise à disposition annuellement par la Ville.
- **la piscine Keller de la Ville de Paris offre dans le 15^{ème} arrondissement à Beaugrenelle un bassin couvert pour lequel le club négocie des créneaux supplémentaires ce qui, dans l'immédiat, paraît être la préoccupation principale de la section.**

Enfin, et comme l'a proposé la Fédération Française de natation, Paris pourrait offrir à la discipline de la nage en eau libre une étape de la Coupe de France dans la Seine, à l'occasion de Paris Plage par exemple, grâce à une organisation portée par le Comité de Paris ou un club parisien.

La DJS a fait valoir que « la discipline semble particulièrement porteuse, car elle bénéficie de la médiatisation de certains nageurs et des bons résultats nationaux aux derniers Jeux Olympiques. Là encore cependant, l'arrivée d'acteurs privés prêts à investir dans le haut niveau vient bouleverser la donne.

Il est clair aujourd'hui que le Lagardère Paris Racing est le grand club de natation parisien en devenir, le Cercle des Nageurs de Paris (CNP), dont le développement rencontre l'accord de la Ville, ne pouvant, malgré des résultats honorables, être aujourd'hui qualifié de club de très haut niveau.

Le Lagardère Paris Racing a incontestablement besoin d'un nouvel équipement aquatique pour faire face à ses besoins, besoins que ne couvrent pas le site de la Croix Catelan ou celui de la rue Eblé et qui ne peuvent être couverts par la piscine Keller ».

12. NATATION SYNCHRONISEE

12.1. Contexte

12.1.1. La discipline en général

Ce n'est pas à Paris un sport professionnel, car il s'adresse quasi exclusivement à des jeunes filles de la tranche d'âge minimales et cadettes (période scolaire du second degré, premier cycle), l'instruction se faisant dès l'âge de 6-8 ans.

Sa particularité est d'exiger beaucoup d'entraîneurs pour peu de nageuses qui évoluent dans différentes formations, solo, duo, à huit. Les trois grandes équipes françaises sont, outre Paris, à Angers et à Aix en Provence.

12.1.2. La section du Stade Français

Il s'agit d'une ancienne section du Racing Club de France dont ce club s'est séparé en 2000 et qui a été remise à flot par un groupe de parents. La section a été accueillie par le Stade Français sous réserve qu'elle soit neutre financièrement pour lui, ce qui a été possible notamment grâce à l'intervention de son Président en tant que mécène.

Le club compte 120 jeunes filles au total dont 15 dans un pôle Espoir, ces dernières étant présentes sur tous les podiums nationaux.

L'entraînement se fait à la piscine Armand Massat à Montparnasse et aussi dans les piscines d'Auteuil ou Keller pendant les inter-cours ; les jeunes filles sont accueillies, pour leurs études secondaires, au lycée La Fontaine.

Elles ont deux pôles de vie : Paris avec le lycée La Fontaine et les piscines, l'établissement de Châtenay-Malabry pour leur hébergement en pensionnat.

12.2. Le projet de développement

12.2.1. Stratégie de la section du club

L'objectif du club est de parvenir à la première place du niveau français tout en confortant sa responsabilité de club support du pôle Espoir. Or, se pose principalement le problème de l'internat pour des jeunes filles qui sont scolarisées sur un site, pratiquent leur discipline sur plusieurs autres et sont hébergées sur un troisième, ce qui n'est pas favorable à l'amélioration des performances et ne permet pas en particulier d'attirer des nageuses de province.

Le besoin en hébergement concerne de 6 à 8 jeunes filles, l'idéal étant que le site d'hébergement ne soit pas éloigné de plus de deux ou trois stations de métro des autres lieux de vie. En tout état de cause, les coûts sont pris en charge par les parents et la Fédération française de natation.

L'attente à l'égard de la Ville est donc que soient mobilisés ses moyens d'hébergement, avec l'aide de la DASCO, en internat de jeunes filles dans un périmètre de proximité permettant de maintenir et même d'améliorer la vie des jeunes athlètes membres du pôle.

12.2.2. Sur le plan des équipements

La situation actuelle, qui permet de concentrer l'entraînement, est un point fort, même si la ville n'est pas en mesure actuellement d'accueillir de compétitions en natation synchronisée.

12.2.3. Besoin financier

La part de la contribution financière de la Ville reversée par le Stade Français à sa section de natation synchronisée est modeste, 7 000 €, mais la location à la Ville des lignes d'eau étant d'un coût peu élevé, cet avantage compétitif indirect est apprécié.

12.2.4. Effet sur la pratique de masse

Il s'agit d'une discipline qui concerne un public plus restreint que la discipline dite de course dans les différentes familles de la natation.

12.2.5. L'impact médiatique

Il est également limité, la discipline n'étant pas professionnelle, donc peu inductrice d'apports financiers.

12.2.6. Ethique, santé

Il s'agit d'un point fort de la discipline, le sport étant étroitement lié à la vie scolaire et calquant très étroitement ses exigences disciplinaires sur celle-ci. L'esprit de la section du Stade Français est d'ailleurs de privilégier la pratique de ce sport non pas pour lui-même mais pour inculquer les valeurs humaines qu'il recèle. S'il s'agit d'un sport exclusivement féminin, il connaît un début de mixité grâce à l'accueil de garçons, significatif d'une mixité cette fois à rebours.

13. TENNIS DE TABLE

13.1. Contexte

La discipline comprend 31 000 licenciés, chiffre qui est en légère augmentation.

La filière d'accès au haut niveau passe par l'INSEP pour les garçons et les filles ainsi que les pôles France de Nantes et Nancy. Les 5 athlètes de tennis de table parisiennes sont dans la catégorie « senior ».

On compte 2250 licenciés parisiens en clubs. Plus de 500 jeunes également sont licenciés à l'USSEP et autant à l'UNSS.

Sur les 772 écoles primaires (172 463 élèves) et les 375 établissements scolaires du second degré (159 136 élèves), les trois quart environ proposent un cycle tennis de table dans la pédagogie de l'éducation physique et sportive.

Le pôle Espoir à Paris, créé après la fermeture du CREPS de Montry en Seine et Marne, comprend 8 athlètes, 4 garçons et 4 filles, 6 filles et 2 garçons étant attendus pour la saison 2008/2009.

L'objectif du pôle est d'obtenir une qualification au championnat d'Europe cadettes.

La présence de ce pôle à Paris permet de créer une émulation auprès des meilleurs et rehausse le niveau général, certains résultats encourageants ayant été obtenus chez les jeunes de Paris qui se sont hissés en demi finale de compétitions nationales.

La présence de l'INSEP constitue aussi un point fort avec son pôle médical, pour permettre de passer l'examen d'entrée au pôle et les visites médicales tous les deux ans. Un travail avec la diététicienne de l'INSEP, le psychothérapeute, qui intervient une fois par mois, ou le pédiatre, est aussi un avantage.

Dans ces conditions d'excellente sécurité physique et mentale, on ne déplore sur le plan scolaire que trois redoublements en 11 ans parmi les élèves du pôle Espoir.

13.2. Projet de développement

Si la Ligue a une stratégie de haut niveau féminin, les clubs parisiens, dont les plus importants sont Paris 9, Julien Lacroix, Reuilly, semblent avoir une vision plus associative. La mission, qui ne les a pas rencontrés, invite la DJS à le faire pour connaître leur stratégie de manière plus précise.

Avec l'aide d'entraîneurs formés par la Ligue, on peut noter d'ores et déjà un changement depuis 2 à 3 ans et Paris connaît de meilleurs résultats dans les championnats interdépartementaux.

Un système de détection a été mis en place pour les 7/10 ans.

L'accession à un plus haut niveau supposerait notamment l'arrivée de deux à trois entraîneurs dans les clubs parisiens, sachant que les entraîneurs titulaires d'un brevet d'Etat sont pour la plupart payés au SMIC et abandonnent le métier d'entraîneur (30 à 40 % ne pratiquent plus d'entraînement).

Le tennis de table requiert une pratique importante très précoce et beaucoup de stages coûteux. Outre l'aide au recrutement d'entraîneurs, l'accompagnement de la collectivité pourrait intervenir également dans ce domaine et une convention d'objectifs avec certains clubs pourrait donc être orientée sur ces deux actions.

Quant au problème d'utilisation des créneaux dans les gymnases, pour le pôle Espoir tout d'abord, faute d'interlocuteur bien identifié, la confusion est faite par les services de la Ville avec une quelconque association utilisatrice pour justifier du refus de créneaux.

Pour les clubs, il existe des créneaux de 17/18 h non utilisés car trop tardifs chez des jeunes de 7 à 12 ans. Plus généralement, certains clubs comme Paris 9, Julien Lacroix ou d'autres se retrouvent rapidement limités par les créneaux horaires disponibles.

14. JUDO

14.1. Contexte

Le judo est une discipline très développée en France. La Fédération de Judo compte en effet plus d'un demi million d'adhérents licenciés.

C'est la troisième fédération sportive quant au nombre d'adhérents avec plus de 3 500 clubs dont 100 pour Paris et 30 % de femmes sur les 10 000 licenciés de la capitale.

Sur les 100 clubs parisiens recensés, il existe quelques clubs en vue comme le club AJA dans le 20^{ème}, le SNYT et le LPR dont les effectifs masculins obtiennent les meilleurs résultats. Des potentiels isolés existent dans d'autres clubs, comme Force 15.

14.2. Analyse du projet de développement

14.2.1. Stratégie de la ligue

La ligue de Paris a semble t-il une stratégie d'ancrage dans la pratique populaire pour constituer le terreau le plus fertile à l'éclosion de sportifs de haut niveau. Son accompagnement par la Ville relève donc de sa politique en faveur du sport de masse pour les catégories d'âge les plus jeunes.

Certaines mesures plus spécifiques ont été évoquées comme le logement des athlètes, la Fédération du judo se disant prête, par exemple, à participer à un projet de résidence pour sportifs, en lien avec des mairies de banlieue comme c'est déjà le cas actuellement avec Champigny sur Marne ou la Cité Universitaire.

14.2.2. Equipements

L'institut du judo à Paris a été inauguré en 2001. C'est un outil exceptionnel d'entraînements et de compétitions. Lieu important de convivialité, il comprend une salle polyvalente de 1800 places sur 1300 m² ainsi que trois salles d'entraînements.

Ce centre, situé Porte de Châtillon, ouvert aux équipes étrangères, présente l'avantage d'être situé à proximité de la Cité Universitaire et de structures hôtelières.

Une signalétique adaptée dans l'environnement de l'Institut du judo serait bienvenue. En effet la fédération de judo bénéficie de la proximité du tramway mais n'est pas signalée à la station Jean Moulin.

Par contre, il n'y a pas de salle qui puisse accueillir par exemple les championnats de France de première division, l'espace de Coubertin étant réservé au sport collectif. Le recours à des salles en banlieue, à Thiais ou à Evry, s'impose donc.

14.2.3. Effet sur le pratique de masse

La participation des clubs reste forte dans les ateliers bleus et les centres d'initiation sportive, la passerelle entre clubs et ateliers bleus pouvant d'ailleurs être confortée par une participation d'athlètes de haut niveau.

14.2.4. Ethique et santé

Le judo, art martial disposant d'un code moral précis est devenu un sport très apprécié des professionnels de santé. L'aspect éthique fait partie intégrante de ce sport ; son non respect entraîne l'élimination immédiate du club ou du sportif.

14.2.5. Aspect métropolitain

A Paris, le besoin d'une opposition plus large que celle offerte par les compétitrices parisiennes a conduit à jumeler les compétitions avec la Fédération des Hauts de Seine, dont il est tiré un bilan positif.

La DJS a insisté sur le fait que le judo de haut niveau, notamment féminin, est très clairement aujourd'hui une priorité du LPR qui est prêt à y investir des moyens conséquents.

15. BADMINTON

15.1. Contexte

C'est un sport populaire mais qui ne connaît pas d'engouement médiatique ; il n'attire donc pas de sponsoring et ce n'est pas un sport professionnel. Etranger aux mouvements d'argent, il est spectaculaire notamment dans les compétitions de double mixte.

La proportion des femmes, à Paris, pendant la saison 2006–2007, était de 35%, ce qui est équivalent aux Hauts-de-Seine en pourcentage mais très inférieur au Val-de-Marne ou à la Seine-Saint-Denis où elle est de 3 points supérieure et, surtout, le nombre des licenciés (2.223) y est très inférieur à celui des Hauts-de-Seine (3.561) et même du Val-de-Marne (2.811).

Au sein du club dénommé Ecole de Badminton Paris Sports 12, implanté dans le 12^{ème} arrondissement, sur 162 licenciés au 1^{er} février 2008, les hommes adultes étaient au nombre de 66 (40 % des licenciés), les hommes jeunes (moins de 18 ans) 49 (31 % des licenciés), les femmes adultes 33 (20 %) et les femmes jeunes 14 soit seulement 9 %.

Le club a, au nombre de ses points forts un entraîneur de haut niveau, ancien entraîneur de l'équipe de France jeunes et qui travaille aussi avec le LPR, deuxième club de haut niveau à Paris. Le club a fourni 20 jeunes à l'équipe de France en 10 ans.

15.2. Le projet de développement

Pour le Président de ce club, l'accession et le développement du haut niveau féminin passe par de meilleurs équipements, les conditions actuelles d'attribution de créneau, de hauteur de salles, d'obligations de montage et démontage des installations nécessaires, de cohabitation avec d'autres disciplines, n'étant pas favorables à ce développement.

C'est la raison pour laquelle, ce responsable a envisagé un projet de construction à Paris d'un équipement neuf dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et des financeurs privés, la première étant pourvoyeuse du terrain d'emprise dans des conditions juridiques, de type bail emphytéotique, à définir.

15.3. Effet sur la pratique

De meilleures conditions d'utilisation d'équipements ne pourraient avoir qu'un effet bénéfique, même si cette discipline a une popularité relative.

15.4. Ethique et santé

Le badminton est exemplaire sur le plan éthique, en particulier du fait de sa règle de l'auto-arbitrage au plus haut niveau, un arbitre n'intervenant que dans les phases de demi-finales et de finales.

15.5. Aspect métropolitain

Une forte concurrence de la part d'Issy-les-Moulineaux, qui vient de s'adjoindre les services de la meilleure joueuse chinoise, se fait jour.

En conclusion de cette analyse par discipline, la DJS a précisé que « si des choix fermes devaient être opérés, quatre disciplines retiennent particulièrement l'attention : trois collectives (hand ball, volley ball, foot ball) et deux individuelles (natation et athlétisme).

TROISIEME PARTIE

ANALYSE SYNTHETIQUE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

16. ELEMENTS DE STRATEGIE

Il s'agit évidemment du point clef de l'investissement futur de la Ville dans le haut niveau féminin et, avant le sien, des clubs eux-mêmes.

Un exemple vient à l'appui de ce propos liminaire : celui du club de basket d'une commune de la banlieue proche qui, remplissant toute les conditions pour être le réceptacle d'une équipe de Ligue en basket féminin, à la fois sur le plan des équipements et financièrement, n'a pu répondre au cahier des charges de cette même ligue, faute d'être en mesure de mettre en oeuvre une stratégie.

Comment la définir sans se cantonner à la théorie mais en s'appuyant sur les témoignages concordants des dirigeants des clubs eux-mêmes ? **De manière simple, cette définition tient dans un calendrier pluriannuel de performances.** Les exemples donnés dans les analyses par discipline, ceux du Stade Français pour le volley, du handball pour Issy-les-Moulineaux, du basket pour le LPR, de l'athlétisme pour le PUC notamment, illustrent bien cette définition.

Il s'agit de présenter d'abord quelques éléments de la stratégie des clubs eux-mêmes tels qu'ils ont été exposés par leurs responsables. **Cette stratégie des clubs rejoint, en de nombreux points, sans s'y confondre toutefois, celle de la collectivité.**

En effet, si la ville n'a pas à dicter artificiellement une stratégie à un club, cela n'exclut pas qu'elle puisse donner une impulsion là où un attentisme a pu être constaté, comme pour l'athlétisme par exemple. Une frontière, encore une fois non étanche, est tracée entre les éléments de la stratégie des clubs et celle de la ville.

16.1. Eléments de stratégie des clubs

Ils sont synthétisés en neuf axes qui peuvent constituer autant de points d'expertise des projets par la ville.

16.1.1. S'inscrire dans un coeur de métier

Une stratégie est un choix, souvent entre plusieurs métiers : club de haut niveau, club formateur, club partenaire. La concentration des efforts sur un seul coeur de métier est toutefois rare, la totalité des clubs rencontrés tenant à conjuguer aujourd'hui plusieurs métiers ou stratégies en leur sein.

16.1.2. Disposer au sein du club de la pyramide des différents niveaux

Il s'agit à la fois :

- des niveaux d'engagements : haut niveau, compétition, loisir,
- des niveaux d'âges dans les différentes catégories de ces âges, depuis les poussins jusqu'aux seniors.

La totalité des clubs, y compris le LPR, affiche sa volonté de construire ou pérenniser une pyramide la plus complète possible de ces différents niveaux, aucun n'ayant une stratégie de polarisation sur une seule cible de niveau ou d'âge. Au contraire, tous affirment leur volonté de voir les meilleurs être formés en leur sein. Reste évidemment à vérifier la réalité de cet affichage et à discerner si le premier élément de stratégie, la concentration des forces sur un seul métier, est compatible avec pareille volonté de tenir tous les fronts. C'est le cas en particulier de l'athlétisme dont nombre de responsables a manifesté l'intérêt de la construction de partenariats afin que l'ensemble de la pyramide soit représenté tout en faisant en sorte que chacun des partenaires se concentre sur un, sinon plusieurs métiers.

16.1.3. La solidité de la structure porteuse du projet

L'exemple donné précédemment du club de banlieue pour le projet de basket féminin illustre la pertinence de cet axe stratégique. Il est clair de ce point de vue, qu'un club omnisports sera plus apte à être « mère porteuse » qu'un modeste club à vocation unique. Les exemples du PSG, autrefois club omnisports, avec le foot, du Stade Français avec le rugby masculin, le volley féminin et la natation synchronisée, du PUC, avec le volley masculin, en témoignent.

Mais tout esprit de système est à proscrire, le Paris hand n'étant qu'un club de hand et le RCP 15 qu'un club de rugby.

16.1.4. La politique de détection

Cet axe stratégique ne se confond pas avec la taille et la diversité des disciplines d'un club. Un exemple audité le prouve : celui de Paris Basket 18, modeste club amateur des quartiers populaires de Paris mais de haut niveau dans les performances de son cœur de cible : les catégories d'âge inférieures des jeunes filles. **En effet, le club a mis au point une politique très active de détection dans les collèges de trois arrondissements de Paris : les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}.**

16.1.5. L'encadrement

Il s'agit d'un point essentiel de la solidité de la structure, et ce d'autant plus qu'il s'agit de sport féminin de haut niveau. Cet aspect a été noté comme particulièrement important lors du colloque de l'INSEP de décembre 2007 et par les responsables de l'association Femix Sport qui ont été rencontrées.

En effet, la formation et le comportement des entraîneurs diffèrent selon qu'il s'agit d'entraîner des hommes ou des femmes et on ne passerait pas de l'entraînement des hommes à celui des femmes par hasard. Les aspects relationnels sont également très différents.

16.1.6. L'état de la concurrence

Evidence à rappeler, il faut également prendre en compte l'état de la concurrence et en particulier, celui de la concurrence internationale ou de la concurrence de proximité pour faire les choix stratégiques.

Le cas du hand féminin illustre à l'envi cette évidence que la situation dominante actuelle d'Issy-les-Moulineaux laisse peu de place à une initiative concurrentielle à court terme et à proximité.

16.1.7. La politique de proximité

Il est notable de constater qu'à l'heure du marché mondialisé, y compris pour les hommes et les femmes du monde sportif, **la relation de proximité**, celle du bassin de recrutement, pour la vie des athlètes et leur vie scolaire en particulier, garde tout son sens. Les relations avec les établissements d'enseignement, de tous niveaux, du primaire (cas de la gymnastique) au supérieur (cas du rugby) dans la périphérie proche des clubs, constituent, selon qu'elles existent ou non, un atout ou un désavantage : atout pour un club comme le Cercle des nageurs de Paris, le Stade de Français avec le lycée La Fontaine ou le Lycée Buffon, handicap lorsque ce partenariat est difficile comme pour le club des Mouettes de Paris en natation.

16.1.8. La pratique sportive dans les établissements d'enseignement

En lien avec le point précédent, elle constitue un élément stratégique déterminant dans la mesure où « **la côte d'amour** » dont **jouissent certaines disciplines**, le badminton, par exemple, peut influencer positivement, alors que d'autres sont aujourd'hui moins porteuses comme l'athlétisme, activité exigeante, peu ludique et qui demande beaucoup de travail pour des progrès très lents.

16.1.9. Le « patriotisme » des clubs et leur capacité à nouer des partenariats

Ce « patriotisme » constitue un axe stratégique à condition de n'être pas synonyme de repli sur soi. La stratégie du développement de la gymnastique à Paris, par exemple, devrait s'appuyer sur les points forts des clubs sans toutefois privilégier tel ou tel club, l'idéal étant bien sûr, comme il est proposé pour l'athlétisme, de négocier des partenariats gagnant/gagnant.

De ce point de vue, l'un des éléments des stratégies des clubs pourrait être en effet **leur capacité à nouer des partenariats**.

16.2. Eléments de stratégie pour la Ville

Quatre axes sont ici proposés, étant insisté sur le fait que les neuf précédents peuvent tout autant inspirer la stratégie de la Ville elle-même.

16.2.1. Investir financièrement et investir en prestations de service

L'investissement en matière de prestations de service est tout autant attendu qu'une contribution financière, l'investissement en équipements étant un troisième aspect de l'effort de la ville qui ne se confond pas avec le second. Le fait que les subventions aux clubs ne paraissent pas comme prédominantes dans la politique de la ville ne devrait cependant pas être synonyme de politique de parent pauvre pour le sport de haut niveau féminin.

16.2.2. Concentrer ou disperser l'effort

Un « saupoudrage » des crédits pourrait être synonyme de dispersion des efforts et contradictoire avec une politique de haut niveau qui passe en effet par la constitution de pôles, le rassemblement de forces sur des projets bien identifiés et concentrés.

Une polarisation excessive paraît cependant difficilement envisageable eu égard à la richesse des disciplines offertes dans la capitale, ce qui n'exclut pas un effort sur un ou deux pôles : le basket, dans la familles des disciplines collectives et l'athlétisme, dans celle des disciplines individuelles.

16.2.3. Harmoniser

Un des axes majeurs de la politique de la Ville semble devoir être de satisfaire l'attente **d'une harmonisation des stratégies des uns et des autres pour la gymnastique, pour l'athlétisme en particulier** et, à plus long terme, pour le hand, même si les alliances nouées à la faveur de ces stratégies peuvent être vouées à l'obsolescence, comme par exemple celle d'Issy-les-Moulineaux avec le Stade Français pour le hand-ball.

16.2.4. Médiatiser

Sur les prestations de service que la Ville peut offrir, **l'investissement portant sur les actions de médiatisation**, aux dires des athlètes femmes rencontrées, en particulier la championne du monde de boxe dans sa catégorie, sera des plus appréciés.

17. LA SITUATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LE HAUT NIVEAU

La mission n'avait pas pour objet de développer une analyse de la situation des équipements sportifs de manière générale. Elle a noté que le budget d'investissement consacré aux équipements sportifs aura plus que doublé d'une mandature à l'autre (123 M€ dans la mandature achevée en 2001), contre 290 M€ au cours de celle achevée en 2008 (soit 41,4 M€ en moyenne annuelle contre 20,5 précédemment) (communication du maire sur le sport en 2006).

Par contre, elle rapporte les constats qu'elle a pu faire en rencontrant les responsables du haut niveau sportif sur les exigences propres à ce domaine.

Il faut distinguer tout d'abord les équipements nécessaires à l'entraînement de ceux utiles au déroulement des compétitions. Pour ces derniers, le constat a été souvent fait qu'à côté des salles de Coubertin ou Carpentier, avec 4 000 places chacune, et Bercy, avec 15.000 places, il y avait pénurie.

Le projet de dôme de 15 000 places porté par la Fédération Française de Tennis à Roland Garros et inclus dans le programme de mandature pourrait pallier ce manque mais c'est principalement sur les équipements sportifs nécessaires à l'entraînement que porte l'analyse qui suit.

17.1. Une condition sine qua non

La question doit se poser en tout premier lieu de savoir si l'on dispose des équipements nécessaires. Les besoins ou offres existantes ont été, de ce point de vue, listés précédemment, discipline par discipline.

A titre d'exemple, une des difficultés majeures est liée à l'absence de l'espace nécessaire en athlétisme au lancer long, interdit à Paris pour des raisons légitimes de sécurité.

Cette question a récemment fait l'objet d'une lettre adressée à l'ancien adjoint chargé des sports par le responsable de l'athlétisme du Stade Français, question aggravée par le risque signalé par ce dernier d'une suppression des possibilités des lancers longs existantes sur le stade Jules Ladoumègue en raison du prolongement du tramway. La difficulté vient aussi de ce que les possibilités nouvelles offertes par le déplacement de l'activité d'athlétisme sur l'hippodrome d'Auteuil, du fait des futurs travaux du stade Jean Bouin, se sont avérées vaines en raison de la réglementation sur la protection du site. Une étude de faisabilité (courrier de l'adjoint du 3 mars 2008), portant sur une plaine de jeux du bois de Vincennes, a été annoncée.

17.2. Le résidentiel, condition du haut niveau

Deuxième condition, **l'exigence d'une installation en « résidentiel »**, c'est-à-dire que l'équipement soit mis à disposition quasi-exclusivement de tel ou tel club ou de telle ou telle discipline, pour des raisons non de confort mais de niveau d'exigence des temps d'entraînement. On le constate pour les grands clubs professionnels masculins à Paris, avec Coubertin, le Parc des Princes, bientôt le stade Jean Bouin, sans parler des équipements de l'INSEP, aujourd'hui théâtre d'une importante rénovation dans le cadre d'un partenariat public-privé. Cette exigence du « résidentiel » a été soulignée par les responsables de l'ensemble des disciplines, de l'escrime par exemple avec le projet du stade Elisabeth, du judo avec l'importance psychologique de l'appropriation de son dojo et bien sûr, d'une discipline comme le basket-fauteuil, l'association Cap Sport se disant satisfaite de son statut de club « résidentiel » au gymnase Emile Antoine dont la configuration est adaptée aux exigences de joueuses handicapées moteur.

17.3. Les projets

Les projets qui ont paru les plus réalistes sont ceux qui s'inscrivent **dans le cadre d'un partenariat public-privé sur le modèle des montages de la construction de grands stades** en cours ou en projet qui prend même aujourd'hui la forme du « naming », opération consistant à baptiser ces stades, en contrepartie d'une contribution financière, du nom des entreprises contributrices (l'Emirates Stadium à Londres ou l'Allianz Arena de Munich) et qui fait une apparition en France avec le futur stade du Mans en partenariat avec une compagnie d'assurances.

Trois exemples parisiens de cette évolution ont été recensés par la mission :

- l'Université, dans le cadre de son centre de formation d'apprentis (Université et Sports), a un partenariat avec une entreprise privée pour l'utilisation de salles de préparation physique, le ;
- la Ligue nationale de basket, à l'étroit dans ses locaux du 13^{ème} arrondissement, est prête à participer à un projet immobilier ;
- le club de badminton du 12^{ème} arrondissement.

Dans le cadre plus classique d'une maîtrise d'ouvrage exclusivement publique, le Paris Basket 18 envisage avec satisfaction d'intégrer un gymnase qui lui sera principalement dédié dans l'opération Pajol du 18^{ème} arrondissement. De même, le vélodrome du bois de Vincennes offre des perspectives qui ont paru sous-utilisées à des utilisateurs potentiels comme l'UNSS.

Mais, la question de l'offre des équipements et de leur rareté dans Paris intra-muros ne peut être posée aujourd'hui que dans le cadre métropolitain, étudié plus loin.

18. ASPECTS FINANCIERS

18.1. Situation actuelle

Globalement, la ville consacre au sport des dépenses d'investissement et de fonctionnement d'un montant de 51,5 M€ décomposés en 40,8 M€ au bénéfice du sport de proximité et 10,6 M€ au sport de haut niveau, soit une proportion du cinquième pour le second. **La mission ne propose pas de modification de cet équilibre global** pour deux raisons essentielles :

- le fait d'une part qu'une proposition en ce sens aurait imposé des investigations sur l'action de la ville dans le champ du sport de proximité,
- et surtout que les enjeux financiers de ses propositions pour le sport de haut niveau féminin ne sont pas de nature à remettre en question, quantitativement, ce grand équilibre.

Un rééquilibrage pourrait par contre intervenir à l'intérieur même du budget consacré au haut niveau, entre la part consacrée aux hommes et celle consacrée aux femmes.

La DJS a été en mesure de fournir aux rapporteurs un budget discriminé par sexes qui mesure l'évolution des subventions versées par la Ville de 2003 à 2007 en outre les efforts de la ville depuis 5 ans.

Ce tableau figure ci-après :

ROC sur le sport féminin de haut niveau (décembre 2008)

	Voté 2003	%	Voté 2004	%	Variation	Voté 2005	%	Variation	Voté 2006	%	Variation	Crédits 2007	%	Variation
Subventions	15 342 711 €	100%	14 422 614 €	100%	-920 097 €	12 629 855 €	100%	-1 792 759 €	11 426 299 €	100%	-1 203 556 €	11 575 000 €	100%	148 701 €
dont sport de proximité	4 549 136 €	30%	3 685 175 €	25%	-863 961 €	3 495 978 €	28%	-189 197 €	3 441 685 €	30%	-54 293 €	3 497 000 €	30%	55 315 €
dont sport de haut niveau	10 793 575 €	70%	10 737 439 €	74%	-55 136€	9 133 877 €	72%	-1 603 562 €	7 984 614 €	70%	-1 149 263 €	8 078 000 €	70%	93 386 €
dont sport féminin	49 312 €	0%	121 800 €	1%	72 488 €	252 800 €	2%	131 000 €	339 100 €	3%	86 300 €	750 000 €	6%	410 900 €
Détail														
Événementiel														
Meeting natation synchronisée			20 000 €											
Tournoi PIFO	22 867 €		23 000 €			23 000 €			25 100 €					
Vélo féminin	15 245 €													
Pentathlon féminin						5 000 €								
Open de basket féminin						10 000 €			10 000 €			10 000 €		
Fémina Sport									10 000 €					
Afghanes 2004									5 000 €					
La Parisienne									31 000 €					
Boxe féminine									10 000 €					
Champ. Monde Féminins HB												500 000 €		
Clubs														
Cercle féminin de Paris	11 200 €		9 200 €			9 200 €			9 200 €			9 200 €		
USFSC						130 000 €			150 000 €			150 000 €		
GRS Paris Centre			17 800 €			17 800 €			31 000 €			23 000 €		
GRS En avant de Paris			16 800 €			16 800 €			16 800 €			16 800 €		
Gym Paris 15			35 000 €			41 000 €			41 000 €			41 000 €		

Total des subventions de 2003 à 2007	65 396 479 €
Total sport féminin de 2003 à 2007	1 513 012 €
soit	2%

Plusieurs enseignements significatifs peuvent être tirés de cet historique et de cette approche par genres :

- les subventions consacrées par la Ville au sport de haut niveau ont diminué régulièrement sur cette période, pour se stabiliser entre les exercices 2006 et 2007 à 8 M€ alors qu'elles étaient de près de 11 M€ en 2003.
- la part consacrée au sport féminin⁵ a sensiblement augmenté entre les deux derniers exercices, 2006 et 2007, puisqu'elle a plus que doublé pour passer de 339 000 € à 750 000 €. Au cours de la période quinquennale, dans son ensemble, présentée dans le tableau ci-dessus, cette part a encore considérablement augmenté, passant de 50 000 à 750 000 €.
- la part consacrée au sport féminin de haut niveau, même si elle a augmenté dans de très fortes proportions, ne représente que 9,2 % (750 000 € / 8 078 000 €) du total des subventions versées pour la promotion du sport de haut niveau.

18.2. Les moyens financiers nouveaux à envisager sont limités

Plusieurs raisons motivent cette appréciation, à la fois d'ordres quantitatif et qualitatif.

La mission ne propose pas que la Ville finance directement la rémunération de certaines athlètes, comme l'ont fait quelques collectivités locales, par exemple le département de l'Essonne. Cette dernière perspective a soulevé des objections fortes, partagées par la mission, de la part de la DJS du fait de l'atteinte à l'égalité des chances et du risque de dérive financière (une éventuelle participation a été chiffrée par la DJS à 3 000 € par athlète et par mois pour 500 athlètes, soit un budget annuel de 18 M€). Cette aide aurait au surplus l'inconvénient d'introduire une confusion avec celle de l'Etat. Enfin, les sportives étant souvent étudiantes ou déjà engagées dans la vie professionnelle, c'est plus vers un accompagnement de cette vie qu'il apparaît préférable d'orienter l'action de la ville.

De fait, la demande d'aide telle qu'elle a été adressée à la ville et recueillie par les rapporteurs concerne surtout des prestations de service. Cette demande est notamment formulée par les responsables nationaux du judo, sa directrice technique nationale et sa responsable parisienne, lesquelles font autorité dans leur discipline. La première a même été l'auteur d'un rapport en 2004 sur la place des femmes dans l'activité sportive intitulé « Femmes et Sports ».

Tel est le sens des propositions, les plus nombreuses et non financières, faites ci-après dans le domaine de l'aide à la préparation à la vie professionnelle, de l'aide à la médiatisation, du soutien aux actions dans le domaine de l'éthique et de la santé.

L'investissement à prévoir est très inférieur à celui effectué dans le sport de haut niveau masculin. En effet, le budget moyen, sur le plan national, de soutien public à un club masculin varie de 1,7 M€ pour un club de foot en Ligue 1 à environ 1 M€ pour un club

⁵ Même s'il faut préciser que les statistiques fournies ne concernent pas la subvention versée au Stade Français pour le volley féminin, soit 175 000 € en 2007, qu'il conviendrait de rajouter.

de basket, de hand ou de rugby (les proportions, dans le budget d'un club étant toutefois très différente selon qu'il s'agit du foot, 4 %, ou du hand, 65 %). L'aide de la ville pour un club masculin comme c'est le cas pour Paris Hand s'élève par exemple à 500 000 €/an (chiffre inscrit conventionnellement et annuellement pour une période de 2 ans). **Les propositions recueillies par la mission et chiffrables par elle ou les clubs, dans quatre disciplines différentes, ne dépassent pas un total de 1 M€.**

On a pu constater par ailleurs que la politique de la ville est rigoureuse puisque l'aide à l'équipe de volley féminin du Stade Français s'élève à moins de 200 000 € alors que la demande exprimée par ce club est du double de ce chiffre. Cette rigueur est d'ailleurs à l'image de celle des clubs eux-mêmes, parmi ceux qui ont été rencontrés, puisque l'écart des cotisations est faible entre un club populaire de haut niveau, où les cotisations s'échelonnent de 45 à 125 € et, à l'opposé, un club sociologiquement différent comme le LPR dont les cotisations sont, pour les plus modestes, de 130 € pour l'athlétisme et de 200 € pour les plus élevées, dans sa section de basket féminin.

18.3. Synthèse des propositions financières

La mission n'a pas été une mesure de chiffrer l'ensemble des propositions par elle faite, soit parce que leur périmètre dépendra d'accords à négocier ultérieurement (c'est le cas de l'athlétisme) soit qu'elle ne se soit pas crû autorisée, ne disposant pas de l'ensemble des éléments nécessaires à ces négociations, à les engager. **Cependant, un ordre de grandeur d'une enveloppe estimée à 1 M€ peut être avancé s'agissant des quatre disciplines demandant une aide financière à court terme : le basket, le volley, le rugby et la natation.**

S'agissant du projet concernant le basket au sein du LPR, la DJS avait informellement estimé l'aide nécessaire à 500 000 €. Les rapporteurs estiment pour leur part que le budget à prévoir est plus proche de 900 000 €, chiffre basé sur les indications fournies par le Président de la Ligue de basket féminin lui-même sur la base d'un budget total de 1,5 M€ (chiffres comparables à ceux du budget du leader national, le club de Bourges), ce qui correspond en effet à la moyenne des participations publiques dans le budget d'un club de basket qui est de 60 %. Le responsable de la section basket du LPR a fait état des mêmes données.

19. SANTE ET ETHIQUE

19.1. La santé

Dans le domaine de la santé, et plus particulièrement celle des sportives de haut niveau sportif, deux champs d'action pour la collectivité peuvent être distingués :

- l'aide qu'elle peut accorder en matière de santé,
- ce qu'elle peut attendre voire exiger de ses partenaires dans ce domaine.

Ce n'est pas le lieu de développer ce qui touche à la santé des femmes sportives et ses spécificités qui ont fait l'objet d'échanges approfondis lors du colloque de décembre 2007 à l'INSEP mais de rappeler que le haut niveau n'est pas nécessairement équilibrant de ce point de vue.

C'est la raison pour laquelle un large champ d'investissement pour les collectivités locales est ouvert à l'exemple du Conseil général de l'Essonne qui, dans son plan d'action en faveur du sport de haut niveau, contribue au suivi médical préventif des jeunes sportifs, suivi assuré par un pôle départemental de médecine du sport. **La mission invite, à l'occasion des discussions préalables à la conclusion ou à la reconduction des conventions annuelles avec les clubs de haut niveau, à introduire un ou des engagements dans ce domaine.** En tout état de cause, l'engagement devrait concerner l'action contre le **dopage**, dont la charte du PUC fournit un précédent. Une prise de contact avec la Fondation Sport Santé pourrait également nourrir des propositions pour la collectivité.

En effet, ce champ reste largement ouvert si l'on note par exemple que sur ses 74 actions, la Fondation du sport n'en accompagne que cinq dans le domaine de la santé et en particulier celles menées par la Fédération de hand-ball : « Bien manger, c'est bien joué » et par la Ligue de basket dans le domaine de la nutrition également.

19.2. L'éthique

La mission propose que ce critère soit encore plus déterminant dans la politique de contractualisation de l'aide au sport de haut niveau féminin qu'il ne l'est aujourd'hui et ce pour plusieurs raisons.

19.2.1. Une préoccupation permanente, partagée et à l'impact grandissant

Une société de conseil en médias, après la coupe du monde de rugby qui s'est déroulée en France à l'automne 2007, a mené une enquête auprès d'un panel de Français pour mieux connaître leur opinion sur le sport. Elle a pu constater que 81 % du panel interrogé a déclaré que le sport est envahi par la publicité et 65 % de ce panel a dénoncé « le star system ». « L'arrivée en force des marques dans un univers qu'ils idéalisent est vécue comme une intrusion », analyse la société en question. Les valeurs de solidarité, de combativité, de dépense physique et de santé sont le plus souvent évoquées. Néanmoins, le dopage et la corruption sont aussi cités (Le Monde – 17 novembre 2007).

Pendant le déroulement même de la mission, le Conseil de l'Europe a adopté le 24 janvier 2008 un texte destiné à protéger le monde sportif européen, texte qui met en cause « l'injection d'argent dans le sport et un cadre réglementaire caractérisé par le « laisser faire », conséquence souvent de la législation communautaire » (cf. Le Monde - 25 janvier 2008).

Deux des disciplines les plus populaires, toujours au cours des mois récents, le foot et le rugby, ont pris des initiatives dans ce domaine : le foot avec la création d'une Fondation pour promouvoir les valeurs de tolérance, présidée par le président de la Cour des comptes, le rugby avec « les mercredis du rugby » qui ont pour objectif de promouvoir le mieux-vivre dans les transports en commun en s'appuyant sur les valeurs de cette discipline.

Le monde sportif a dû déplorer des cas de harcèlement sexuel de la part d'entraîneurs indélicats qui ont conduit par exemple la Fédération française de tennis à insérer dans le contrat des entraîneurs et dans le cadre de son plan contre le harcèlement et les abus sexuels, une clause ainsi libellée : « M. X devra adopter une attitude irréprochable... s'interdira toute relation sexuelle avec une joueuse entraînée au sein de la cellule où il exerce ».

19.2.2. Des fédérations et clubs parisiens fortement impliqués

Deux exemples ont été relevés, celui de la gymnastique et surtout celui du basket féminin.

La Fédération de gymnastique et son Comité de Paris ont souhaité, à l'appui de leur ambition de voir s'édifier à Paris un équipement principalement dédié à cette discipline, que le cahier des charges de cet équipement fasse une place aux personnes frappées par la maladie d'Alzheimer et aux enfants autistes.

Pour sa part, la Ligue féminine de basket est engagée dans l'opération dite des « Mairaines du coeur » qui vise à :

- « favoriser l'accès à la pratique sportive d'un public féminin qui en est éloigné,
- promouvoir l'intégration de jeunes filles d'origine étrangère par le sport,
- encourager la prise de responsabilité des femmes,
- développer le rôle des clubs comme acteurs locaux de projets sociaux »
(dossier remis par la Fondation du Sport).

Cette opération conduit les basketteuses à intervenir par exemple à la prison de Fleury-Mérogis dans l'Essonne. A Paris même, le monde du basket a paru exemplaire de l'engagement éthique sportif. Le club de basket-fauteuil, porté par l'association « Cap Sport, Aventure, Amitié », est aidé par la ville pour son action de sensibilisation au handicap dans les écoles, les entreprises et les prisons. Enfin, le club Paris Basket 18 a plusieurs engagements dans le domaine éthique dont un projet d'école d'arbitrage dans le cadre de l'action de la Fédération baptisée « 1 école, 1 arbitre » et une action de soutien scolaire de ses joueuses.

20. LE LOGEMENT DES ATHLETES

20.1. Contexte et ampleur

Si l'on devait hiérarchiser l'ampleur des obstacles au développement du sport de haut niveau à Paris, celui du logement viendrait à quasi-parité avec celui des équipements, à en croire les responsables rencontrés. Il fait partie des conditions de vie de l'athlète et influe de manière déterminante sur l'attractivité de Paris, et ce d'autant plus que la Ville est ici en concurrence, avec une compétitivité amoindrie, avec des villes comme Cannes pour le volley qui a déployé un effort important pour loger ses joueuses. De même, les responsables du club Paris hand-ball ont signalé leur position concurrentielle désavantageuse par rapport aux villes voisines de Créteil ou Ivry-sur-seine. Le problème concerne bien évidemment les étudiants aussi, même si le CROUS de Paris, avec la résidence Jean Sarailh, dispose d'une trentaine de chambres et si surtout, la Cité Universitaire loue des chambres à des sportifs de haut niveau.

20.2. Les solutions mises en œuvre ou à envisager

Elle ont pu être qualifiées de « bricolage » par des responsables de la Ville comme par des responsables sportifs : partenariat avec la ville de Boulogne-Billancourt, colocations par le LPR, logement par les sociétés sponsors des clubs.

Il semble là aussi qu'une orientation métropolitaine soit là aussi à envisager. C'est déjà le cas pour le judo avec Champigny/Marne, la Fédération de judo se disant prête à envisager de participer à un projet de résidence pour sportifs. Une autre piste, non approfondie, pourrait être explorée avec la ville de Colombes, autour du projet de rénovation des équipements sportifs de l'ancien stade olympique en partenariat avec la Fondation Lagardère, utilisatrice de ces équipements.

21. L'AIDE A LA PREPARATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Une intervention de la Ville dans ce domaine serait innovante. Elle est attendue et souhaitée. Elle viendrait amplifier, différemment et avec ses propres outils, l'investissement de l'Etat et surtout, celui plus traditionnel des clubs eux-mêmes.

Cette intervention serait d'autant plus opportune qu'elle répondrait à une attente certaine, sinon spécifique aux sportives. Leur souci est plus affirmé, semble-t-il, que celui des hommes, de mener de pair vie professionnelle, vie sportive et vie privée.

21.1. Des dispositifs nombreux dont la Ville est absente

21.1.1. Les dispositifs de l'Etat

Une place particulière sera faite ci-après aux dispositifs propres au secteur de l'Education nationale et de l'Université. Mais il s'agit de se limiter à indiquer, sans énumérer ces dispositifs de manière exhaustive et encore moins de les apprécier, que l'aide à l'insertion professionnelle a pu être considérée à tort comme l'apanage exclusif de l'Etat. Ce dernier, dont des responsables ont été rencontrés (au niveau ministériel et dans les services déconcentrés), considère, au demeurant, qu'il y a une place pour des relais locaux. L'exemple du dispositif mis en place par le département de l'Essonne est souvent cité. Il consiste pour le Département à verser aux athlètes une aide financière qui va de 1.000 € à 7.500 € en fonction de différents niveaux de qualification et un soutien de 7.500 € aux collectivités locales qui embauchent un sportif de haut niveau. Nombre d'autres collectivités territoriales ont mis en œuvre des aides dans ce domaine, au travers en particulier des emplois sports de l'Etat avec une aide de 12.000 € par emploi et par an, ou des emplois Tremplin de la Région.

L'accompagnement dans la recherche d'emploi fait partie également d'une initiative du Ministère des Sports qui a sous-traité ce service à des cabinets professionnels.

21.1.2. La préparation scolaire et universitaire à la vie professionnelle

Un des atouts majeurs de la capitale réside dans la richesse des dispositifs d'aide aux sportifs mis en place au sein de l'Education Nationale parisienne, riche de son réseau d'établissements dans ses différents degrés et cycles.

Pour le second degré, il n'est pas sans intérêt de donner la liste exhaustive des établissements qui ont mis en place des sections sportives scolaires et des sections à horaires aménagés où les jeunes sportifs peuvent pratiquer le sport de leur choix en suivant un cursus scolaire normal (liste fournie par le responsable parisien de l'UNSS).

Liste des sections sportives scolaires	Etablissements
Athlétisme	Collège Saint-Blaise (20 ^{ème})
Natation	Collège et Lycée Buffon (15 ^{ème}) Collège Vincent d'Indy (12 ^{ème})
Danse	Collège F. Hoeben (11 ^{ème}) Collège Yves le Tac (18 ^{ème})
Basket féminin	Collège Gérard Philippe (18 ^{ème})
Basket garçons et filles	Collège Georges Rouault (19 ^{ème})
Football	Collège J. Perrin (20 ^{ème}) Collège Camille Claudel (13 ^{ème})
Football féminin	Lycée François Villon (14 ^{ème})
Handball féminin	Collège Georges Courteline (12 ^{ème}) Collège Jean-Baptiste Say (16 ^{ème})
Rugby	Collège Georges Braque (13 ^{ème}) Lycée Carnot (17 ^{ème})
Volley-ball	Collège Jacques Perrin (20 ^{ème})
Sections à horaires aménagés	
Tennis	Collège et lycée La Fontaine (16 ^{ème})
Danse	Lycée Racine (9 ^{ème})
Danse	Lycée Georges Brassens
Tennis de table	Collège T. Mann (13 ^{ème})

Les responsables sportifs des deux universités à avoir été rencontrés, ceux de Paris-Descartes et de Pierre et Marie Curie, cette dernière université disposant d'un service du sport de haut niveau, ont un engagement élevé au service de ces sportifs. La première, on y insistera, a même mis en place un centre de formation d'apprentis. La seconde a fait part de ce qu'en mai 2008 une convention devait être signée avec quatre grandes fédérations sportives sur le dispositif de formation mis en place par elle, en particulier la numérisation des cours pour faciliter la formation à distance, l'étalement des études, les cours particuliers, l'aménagement des travaux dirigés.

Enfin, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris a mis en place, en décembre 2007, une formation inédite pour 17 sportifs de haut niveau, en partenariat avec la Fondation Lagardère, débouchant sur quatre certificats de différents niveaux d'études généralistes ou spécialisées.

21.1.3. Les clubs eux-mêmes ont une tradition d'engagement

Le rugby, traditionnellement, a une culture forte de service à ses adhérents. Il n'est pas indifférent de constater que, parmi les cinq projets financés dans le domaine de la préparation à l'emploi par la Fondation du sport, quatre concernent le rugby.

La responsable de l'accompagnement socio-professionnel au sein de la Fédération française de tennis de table qui a été rencontrée a indiqué pour sa part qu'elle tente de dégager un projet de vie global pour ses athlètes et de l'inscrire dans la durée. Pour ce faire, elle s'appuie sur les dispositifs du Ministère avec les contrats d'insertion professionnelle et les aménagements d'horaires pour enseignants et pour étudiants.

En 2007, la Fédération a constitué pour cela une base de données sur les contacts professionnels pris par chacun des athlètes.

La ligue de tennis a pour sa part mis en place une véritable stratégie en fonction du statut de sportif, de haut niveau ou non. Un bilan de compétences est proposé sous forme d'entretiens individuels à raison de huit séances de 3 heures, avec tests (capacité, personnalité, motivation), présentation des métiers et ateliers de technique de recherche d'emploi. Dans le cas de formations diplômantes, une aide peut être attribuée jusqu'à 1000 €, des formations non diplômantes pouvant également être subventionnées. La décision d'attribution de ces aides est prise par un groupe de travail spécialisé dans la reconversion. Au-delà de ces aides financières, un suivi est assuré jusqu'au moment de l'insertion professionnelle et des propositions d'emplois réservés aux sportifs sont transmises aux intéressés.

21.2. Proposition d'intervention de la Ville

Il semble que par le passé ait existé une convention entre l'Etat et la Ville pour aménager le temps de travail des athlètes qui oeuvraient en son sein, tout en maintenant une rémunération à temps plein.

Mais il s'agit de proposer ici moins une aide par un recrutement direct qui peut poser problème **qu'une mobilisation par la Ville de ses dispositifs de droit commun.**

Les marges de progrès sont en effet considérables si l'on relève qu'aujourd'hui à Paris, seules deux sportives licenciées dans un club parisien (en escrime et en soft-ball), bénéficient d'une convention d'insertion professionnelle en entreprise, l'Etat versant une aide forfaitaire de 5.000 €/an alors que, par exemple, dix emplois de ce type sont aidés dans le seul département de l'Essonne.

La mission ne se prononce pas sur la question de savoir quelle organisation juridiquement formalisée doit prendre le futur investissement de la ville dans ce domaine. **Cet investissement est au coeur des réflexions qui ont fait envisager par le passé la constitution d'un groupement d'intérêt public ou, plus récemment, d'une Fondation du sport parisien.**

Il paraît important par contre de proposer le contenu de ce que pourrait être pareil investissement.

Tout d'abord, **la mobilisation du tissu d'entreprises**, ce qui est actuellement fait mais de manière dispersée par les clubs eux-mêmes, sans partage d'expériences et encore moins de démarches coopératives, que la ville aurait une légitimité à pouvoir faire. Les partenaires de ce réseau existent, qu'il s'agisse de sponsors des différents clubs, des entreprises du monde sportif comme celles engagées dans une action de prévention de la délinquance dans le 20^{ème} arrondissement, de grandes entreprises nationales ou des entreprises partenaires du CFA « Université et Sports », pour ne citer qu'elles.

Une piste paraît intéressante à explorer : les entreprises qui abritent en leur sein un club sportif corporatiste, dont la ville est particulièrement riche. Le comité départemental de Paris de l'athlétisme a remis à la mission une liste qui ne compte par moins d'une quarantaine d'entreprises.

La délégation de Paris de la Chambre de commerce et d'industrie pourrait elle aussi être impliquée dans cette action, ne serait ce qu'au travers de sa large palette d'offres de formation.

Dans la perspective de cette mobilisation, un partenariat pourrait être efficacement noué avec la Fondation du sport. Sa première initiative, en décembre 2007, a été de mobiliser son propre réseau d'entreprises pour organiser l'équivalent d'un forum de l'emploi, dans les locaux de l'INSEP, baptisé Carrefour de la performance. La Fondation envisage de renouveler cette expérience de manière décentralisée et de manière virtuelle sous la forme d'un forum sur Internet.

Enfin, la mobilisation des dispositifs de la Ville en matière de formation et d'emploi, notamment au travers de l'accueil, bien développé au sein des services de la Ville, de jeunes sportifs de haut niveau en formation en alternance, est une proposition qui appellera **la mise en place d'une coordination entre la DDEE et la DJS.**

22. MEDIATISATION ET PRATIQUE DE MASSE

22.1. Un « constat accablant », paradoxal voire conflictuel

Le constat ainsi qualifié ressort clairement des deux évènements qui se sont fortuitement déroulés en même temps que la mission : la soirée de gala de l'association Fémix Sports en décembre 2007 portant précisément sur « la médiatisation des sportives de haut niveau » et le colloque de la Fédération française de hand-ball pendant les championnats du monde féminin joués à Paris à la même date.

A l'occasion de la soirée de Fémix Sports, à laquelle les rapporteurs avaient été invités, un constat qualifié « d'accablant » a été dressé par cette association, après qu'elle ait relevé que seuls 5 % des images de la presse télévisée ou écrite concernaient les sportives de haut niveau, ce pourcentage ne s'élevant qu'à 7 % dans le magazine d'un grand quotidien sportif français. Les qualificatifs utilisés par l'association pour qualifier le paysage médiatique sont d'une extrême sévérité : « minoration de la place accordée aux femmes, trivialisation, infantilisation, sexualisation » (dossier de presse de la manifestation).

Au moment des championnats du monde du hand-ball féminin, le journal Le Monde (15 décembre 2007) titrait que « le sport féminin peine à trouver sa place dans les médias et que l'association Fémix Sports pointe les discriminations dont sont victimes les sportives ».

Pour sa part, une responsable de la Fédération française de tennis de table a informé la mission que les qualifications olympiques intervenues au printemps 2008 à Nantes se sont déroulées sans télévision.

Ce constat prend même parfois un ton virulent lorsque des campagnes de presse organisées par des Fédérations sportives elles-mêmes, sont considérées comme sexistes, comme ce fut le cas pour une récente campagne de la Ligue féminine de basket.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que des responsables de Fémix Sports soulignent que les matchs de hand et de volley joués par les femmes, au vu de la longueur des échanges, sont plus télévisuels ou spectaculaires que les pratiques masculines.

22.2. Les initiatives prises ou possibles

22.2.1. Par le monde sportif lui-même

Deux d'entre-elles méritent d'être citées :

- celle des Fédérations de judo et de basket, de diffuser les matchs ou rencontres sur Internet.
- la politique menée par la société professionnelle de rugby du Stade Français sous la houlette de son Président, pour populariser cette discipline.

22.2.2. Par la collectivité locale

Il s'agit là quasiment d'une mission de service public si l'on s'en tient au critère jurisprudentiel de « la défaillance du secteur privé » en la matière. C'est précisément la « non rentabilité » médiatique qui explique le faible investissement du secteur privé dans ce domaine et qui laisse une place pour une intervention plus conséquente de la collectivité. Elle le fait déjà sous diverses formes notamment par le biais de la billetterie, en diffusant gratuitement des places par elle achetées, par l'achat du droit d'apposer son logo sur les maillots de joueurs ou différents supports de communication des clubs et enfin en ayant organisé en 2002 une réflexion sur le sport féminin dans la capitale.

L'Observatoire de l'égalité hommes-femmes de la Ville a fait part à la mission de sa conviction que le renouvellement d'une manifestation de ce type serait opportune, même si le meilleur support de communication reste l'organisation de manifestations sportives, surtout de portée internationale, comme la course « La Parisienne », initiative née du colloque parisien de 2002 et remarquable, puisque c'est la deuxième plus grande course populaire féminine au monde après « la Casablancaise ».

L'observatoire de l'égalité hommes-femmes a proposé également qu'après les Jeux Olympiques de Pékin, a-t-il été indiqué par le Comité National olympique, une rencontre ait lieu avec les sportives parisiennes.

Mais, plus généralement, la mission invite à un engagement volontariste de la Ville par la mise à disposition de ses ressources médiatiques pour permettre une plus grande visibilité du sport féminin, grâce à la télévision locale en particulier.

22.3. Les retombées sur la pratique populaire

L'Observatoire de l'égalité hommes-femmes a la conviction qu'un investissement de la Ville dans le sport féminin de haut niveau aurait un effet positif sur l'image des femmes dans le sport. Pour en convaincre, il est prêt à s'associer à une campagne de promotion, dont le contenu reste à préciser. Mais la mission ne peut que rapporter les propos recueillis auprès de ceux s'appuyant sur leur propre expérience en la matière, à savoir qu'une augmentation de 200 % des inscriptions en volley avait été constatée en 1986 après les championnats du monde tenus de juin à septembre. Du fait de l'incapacité des clubs à absorber cette demande, un an plus tard, le niveau était tombé plus bas que celui de 1986, les jeunes s'étant orientés entre temps vers un autre sport !

La capacité d'accueil des clubs est en effet à prendre en compte. Si l'on en croit l'expérience récente du rugby, un des plus importants clubs de cette discipline en Ile de France, celui de Massy en Essonne, constatait « un intérêt croissant des jeunes pour le ballon ovale mais s'inquiétait de ses moyens d'encadrement » (Le Monde - 27 octobre 2007).

Enfin, si les disciplines les plus pratiquées comme la course à pied, le vélo, la gymnastique, la natation continuent de se développer indépendamment de l'existence ou non de sportives de haut niveau, **il n'en reste pas moins que les cahiers des charges des futurs conventionnements pourraient prévoir des actions, non pas sur la pratique de masse en général, mais sur des publics cibles comme ceux des quartiers de la politique de la ville pour développer la pratique féminine, car elle y est déficitaire, ou encore celle des personnes à mobilité réduite.**

Ainsi, serait poursuivi l'objectif indiqué par le maire dans sa communication sur le sport, rechercher « une continuité entre le sport de haut niveau et le tissu sportif parisien ».

23. LES RELATIONS METROPOLITAINES

Il existe un tissu sportif très important autour de Paris. Une vie métropolitaine du sport s'est imposée de longue date et trouve un regain d'actualité avec la stratégie du LPR par exemple qui consiste à vouloir passer des accords avec des clubs pour des partenariats d'évaluation – formation.

L'intercommunalité ne peut être que de mise dans la mesure où il existe beaucoup de petits clubs en Ile de France et que ces clubs n'ont pas les moyens du haut niveau, en particulier pour se doter de centres de formation.

23.1. Une tradition bien ancrée

Les exemples de partenariats sont nombreux mais le sont moins que ceux d'une situation concurrentielle qui peut paraître pénalisante dans le cadre d'une stratégie d'accession au haut niveau.

23.1.1. De nombreux partenariats existent

Trois sont pris comme exemple :

- celui du judo où les compétitions sont jumelées entre Paris et les Hauts de Seine pour offrir aux compétiteurs des situations d'opposition, clé de cette discipline,
- celui de la natation avec le LPR qui a une antenne historique à Colombes où il dispose d'un bassin de 50 mètres et le Stade Français avec Courbevoie avec qui le club est uni depuis environ 40 ans sous la forme du Stade Français-Olympique Courbevoie (SFOC),
- celui de l'athlétisme où deux grands clubs parisiens, le PUC au travers d'un partenariat avec les écoles de la commune mitoyenne de Gentilly dans le cadre d'une opération dite « Athlète santé » (pour la prévention de l'obésité et des maladies cardio-vasculaires), et le Stade Français avec Neuilly/Seine au travers d'une structure dite Paris-Neuilly Stade français.

23.1.2. Des situations concurrentielles encore plus nombreuses

Les deux exemples les plus significatifs sont bien sûr celui du hand avec une des meilleures équipes françaises aux portes de Paris et du foot, la deuxième équipe du pays étant implantée dans une commune moyenne de l'Essonne, Juvisy/Orge.

D'autres exemples, moins visibles, existent avec le projet de Villemomble susceptible de concurrencer le projet de basket de haut niveau dans la capitale, Levallois pour le judo et même si de nombreuses athlètes de banlieue pratiquent cette discipline comme d'autres dans la capitale comme dans le club AJA, cité par le Comité de Paris, ou encore le projet de pôle Espoir de Brétigny/Orge dans l'Essonne, toujours pour le judo.

23.2. Des perspectives riches

Si le partenariat sportif est d'abord l'affaire des clubs eux-mêmes, celui entre collectivités locales concerne trois aspects indirectement liés au sport : les transports, le logement et les équipements.

Dans le domaine des équipements, le partenariat avec les collectivités de Seine Saint-Denis pour le projet de bassin olympique illustre ces perspectives.

Le domaine des transports n'est pas étranger à ces perspectives métropolitaines dans le champ sportif. Le maire a évoqué dans son programme la mise en place, le week-end, avec les concessionnaires, de navettes pour desservir différentes zones d'activité sportive, au sein des deux grands bois. Un projet d'aide du haut niveau pourrait s'étendre à une période plus large que le week-end et à des espaces plus divers, en particulier les parcs interdépartementaux dans lesquels la Ville est déjà partenaire.

Un exemple significatif du partenariat possible ou existant en matière de transports touchant au sport est aussi donné par le transport des handicapés. Le service dit Paris Mobilité (PAM) permet aux parisiennes du club de basket-fauteuil d'être transportées gratuitement, mais les joueuses qui se rendent en banlieue, sauf en Seine Saint Denis, ne disposent pas encore de la même facilité.

QUATRIEME PARTIE

POUR UNE COMMUNAUTE SPORTIVE PARISIENNE ROLE DE LA VILLE

Cette proposition part notamment d'un témoignage, celui du Président du Stade français, qui a décrit tous les avantages pour les sportifs eux-mêmes, leur entraîneurs, leurs dirigeants et partenaires, d'être membres d'une communauté, ici un club omnisports, qui dépasse les clivages et les cultures de chaque discipline.

D'anciennes internationales de basket ou de natation, ainsi que tous ceux auprès de qui cette proposition a été testée, ont fait part de leur assentiment, à condition, ont-ils insisté, que cette communauté ait un contenu et ne se réduise pas à un simple club informel de rencontres et d'échanges.

Argument supplémentaire, aux dires d'un intervenant au colloque de décembre 2007 à l'INSEP, c'est **la mutualisation des savoir-faire** des différentes fédérations qui aurait constitué une des dynamiques du projet londonien pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2012.

La proposition part aussi du constat simple d'une réalité : la méconnaissance par les intéressés eux-mêmes des services, riches et nombreux, rendus aux sportifs dans la capitale, signe supplémentaire de l'anonymat d'une grande ville. L'existence d'un centre de formation d'apprentis est par exemple ignorée du Président d'un grand club omnisports, pourtant préoccupé de la préparation professionnelle de ses athlètes. Certains projets, ceux par exemple du Comité de Paris de gymnastique, ont des parentés fortes avec celui d'autres clubs, de badminton par exemple, seule la Ville ayant connaissance de l'un et de l'autre.

24. QUEL CONTENU ?

Le premier serait tout naturellement sportif. Le premier exemple de mutualisation est celui qui est d'ailleurs au coeur **du projet sportif du Team Lagardère**, outil de sélection, de préparation physique et mentale des sportifs, d'un niveau européen, que son équipe dirigeante est prête, sous certaines conditions, à mettre à la disposition des clubs parisiens. Un système sophistiqué de vidéo installé dans un gymnase du club Jean Bouin est, par exemple, un outil de très haute performance qui pourrait être utile à d'autres clubs.

Un deuxième contenu pourrait être une mutualisation plus poussée en matière d'aide à la vie professionnelle. La communauté qu'il est ici question d'organiser serait un lieu idéal de communication sur cette offre :

- partenariat avec la faculté de sciences Pierre et Marie Curie, pour la promotion de ses filières professionnalisantes qui ont un taux de réussite de 97 %,
- partenariat avec Paris-Descartes et son CFA « Université et Sport » qui propose un DUT, deux licences professionnelles et forme une centaine d'étudiants dont 1/3 de filles dans une quinzaine de disciplines sportives dont des pratiquantes du rugby,

- partenariat avec la Fondation du sport,
- partenariat avec le CFA omnisports d'Ile de France qui forme en alternance 150 apprentis par an, venus de l'ensemble de la Région et dont les perspectives sont aujourd'hui freinées par les limites de sa collecte de taxe professionnelle et dont les responsables voient dans le projet de structuration de cette communauté un moyen de pouvoir repousser ces limites.

25. QUELS LIEUX ?

Dans l'idée de la mission, **cette communauté serait itinérante**. Elle serait accueillie sur des thèmes différents en des lieux différents. Ce projet a suscité plusieurs candidatures pour l'accueillir dans des lieux suffisamment conviviaux et ludiques.

- le complexe Pierre de Coubertin, lieu de résidence des basketteurs et handballeurs,
- le Stade français, lieu de résidence de nageuses et volleyeuses,
- le Cercle des Nageurs de Paris et ses installations sportives de la piscine Roger Le Gall,
- l'Université Pierre et Marie Curie sur son site de Jussieu,
- le stade Charlety, dont c'est déjà la vocation.

26. QUEL RÔLE POUR LA DJS ?

L'objectif de la mission n'était pas de faire l'audit du service du sport du haut niveau de la DJS qui est de création récente, avec de faibles effectifs.

Elle se limitera à faire un constat et trois propositions.

Ce service est peu connu des clubs qui ne sont pas répertoriés de haut niveau (comme le badminton notamment) ou bien n'a pas pu exercer suffisamment son magistère d'influence auprès d'autres services de la direction, celui en charge de la gestion des créneaux horaires par exemple. Deux entités, le pôle Espoir du tennis de table à la salle Georges Carpentier et le RCP 15 pour le rugby à Suzanne Lenglen, regrettent par exemple d'être considérées comme de simples clubs de loisirs !

Les trois propositions sont les suivantes :

- que soit renforcé, pour reprendre une proposition de l'ancienne directrice de la DJS, **le contrôle de l'utilisation des subventions** par les clubs de haut niveau.
- **que soient plus précises les obligations contractuelles imposées aux clubs en matière de haut niveau**, celles notées dans la convention avec le PUC par exemple étant insuffisamment vérifiables car trop générales (« persévérer dans la concentration d'une élite de haut niveau au sein du club, poursuivre l'intégration du handisport ou mener une politique de soutien du sport féminin »), des obligations de résultat plus précises, auxquels des adeptes de la culture de la performance sont accoutumés, pourraient être inscrites.

- cette précédente proposition rejoint celle consistant à **revoir les critères de résultat ou d'efficacité de la DJS** elle-même, tels qu'ils ont été définis dans le cadre de la démarche de la Ville inspirée par la LOLF. Il semble en effet que le nombre de clubs sportifs suivis soit un de ces critères d'efficacité alors que ce nombre paraît largement indépendant de l'action de la direction. Pareillement, l'exemple de l'Etat, Ministère des Sports, n'a pas paru pertinent, un des indicateurs de performance retenu par lui étant les résultats obtenus par les juniors français dans 25 disciplines les plus médiatisées du sport masculin.

De même, le nombre de femmes dirigeantes dans les structures de gestion des clubs semble être un critère difficilement contrôlable par la Ville elle-même (alors qu'il est inscrit dans la convention susvisée avec le PUC) dans la mesure où il s'agit d'une obligation légale dont le contrôle est de la responsabilité de l'Etat.

En revanche, la mission insistera et invitera la DJS à être la cheville ouvrière de la constitution et de l'animation de la future communauté sportive parisienne. Aujourd'hui les agents du service du sport de haut niveau, au nombre de quatre, constituent son effectif réel. Le cantonnement de ce service a un rôle de gestion, indispensable dans la phase de mise en place et de mise en ordre qu'il a entreprise et menée à bien, ne saurait perdurer. Son métier de gestionnaire de procédures devrait donc évoluer à l'avenir vers un rôle tourné vers l'animation, la promotion de dispositifs eux-mêmes, y compris ceux dépassant le périmètre de la DJS comme l'accompagnement du projet professionnel des athlètes.

Une organisation assise sur des responsabilités plus transversales, le renforcement par un ou deux agents tout au plus ainsi qu'un redéploiement des tâches de ceux en fonction, s'imposeront alors.

En conclusion, la DJS a fait savoir « qu'en l'état actuel des choses elle subventionnait au sens strict du terme, un seul club féminin de haut niveau (l'Union Stade Français Saint-Cloud en volley-ball) et apporte, de manière ponctuelle, un soutien, sous forme d'un marché ou d'une subvention, à des événements de haut niveau féminin (Open féminin de basket, Nuit des championnes en boxe française). Le domaine est donc relativement neuf. Il est à souligner que le haut niveau féminin exige des budgets moins importants que le haut niveau masculin, ce qui revient à dire que l'effet de levier est proportionnellement plus important que dans le haut niveau masculin.

Le rapport préconise l'affectation d'un million d'euros par saison au haut niveau féminin. Cette somme paraît justifiée si elle correspond à l'accompagnement d'au maximum trois ou quatre projets. Il est à noter que la montée en puissance peut être progressive sur la durée d'une mandature, afin de vérifier la viabilité des projets.

Toutefois, il apparaît difficilement imaginable d'obtenir cette somme par redéploiement des subventions actuellement attribuées aux clubs sportifs parisiens de haut niveau, sauf modification importante de la loi Buffet limitant l'aide apportée par les collectivités territoriales aux entités sportives professionnelles.

La promotion du haut niveau féminin supposerait donc un effort budgétaire qui serait la traduction d'un fort volontarisme politique.

La question de la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau est une problématique complexe qui n'est pas aujourd'hui traitée de manière satisfaisante par l'Etat et les fédérations sportives dont c'est pourtant le rôle.

La reconversion des sportifs de haut niveau ne relève pas en effet expressément, contrairement à la formation des jeunes joueurs, du champ de compétence des collectivités locales.

Il convient néanmoins de souligner que plusieurs clubs parisiens, tels que le Paris Football Club, le Paris Handball ou le Stade Français Paris ont pris à bras-le-corps cette question en s'appuyant sur leur réseau d'entreprises partenaires. Ces clubs ont en effet compris, à la suite du Lagardère Paris Racing qui a été pionnier en la matière, que les garanties apportées aux athlètes de haut niveau en matière de reconversion à l'issue de leur carrière sportive constituaient, en termes d'avantages comparatifs, un des moyens les plus sûrs d'attirer les meilleurs.

Le rôle de la collectivité parisienne est donc relativement limité sur le sujet, même si l'aspect relatif à la reconversion pourrait être effectivement renforcé dans les conventions d'objectifs et de partenariat conclues avec les clubs professionnels.

En revanche, ce thème pourrait être au cœur des futures missions de la Fondation du Sport dont le maire de Paris a souhaité la création, outil très certainement apte à fédérer le monde des affaires et de l'entreprise autour du sport et de ses acteurs.

Le soutien en termes de communication aux clubs et aux événements se limite très souvent à la diffusion d'affiches dans les équipements sportifs et à la mise en lien avec la direction de la communication qui met ponctuellement à disposition ses ressources (panneautique, messages lumineux, site internet, etc ...) et son savoir-faire.

Il apparaît aujourd'hui indispensable d'être plus ambitieux et de bâtir en faveur de deux ou trois équipes féminines parisiennes (Union Stade Français Saint Cloud, PSG, RCP 15) un véritable plan de communication conçu pour durer une saison entière et mettant en valeur, de façon régulière, leurs résultats ou invitant les parisiens à se rendre aux matches.

Un travail entre la DJS et la DICOM sur ce point apparaît très opportun.

* *
*
*
*

En conclusion, le rapport, en dressant un panorama exhaustif du paysage sportif parisien, s'avère particulièrement précieux pour les services de la D.J.S. L'étude montre également que les hauts niveaux masculin et féminin ne s'excluent pas, ne s'opposent pas, et, bien au contraire, font l'objet des mêmes problématiques et des mêmes interrogations. Les préconisations de l'audit seraient en effet, dans de nombreux cas, applicables au sport masculin

Le rapport préconise, dans sa conclusion, un certain nombre d'études qui pourraient prolonger la réflexion entreprise notamment, un travail sur les indicateurs « LOLF » les plus pertinents pour évaluer les actions menées dans le domaine du haut niveau pourrait s'avérer intéressant, les indicateurs actuels étant insuffisants et probablement inadaptés pour juger de l'action de la Ville dans ce domaine particulier.

CONCLUSION

En résumé, les projets de développement rencontrés peuvent être classés en deux familles et la politique de la Ville, en regard de chacune d'elles, être guidée par deux perspectives.

En ce qui concerne la classification des projets, il est possible de les distinguer selon leur degré de maturité. Certains sont déjà engagés et il s'agit de les conforter (le tennis de table et son pôle Espoir, le volley-ball du Stade français, le judo) ; d'autres sont émergents (basket), à l'état embryonnaire (hand) ou enfin, il s'agit de les faire émerger (athlétisme).

Quant à la Ville, sa politique sera différente selon qu'il s'agit de projets quasiment bouclés, comme celui du rugby ou de projets, les plus nombreux, qui restent à monter comme celui du basket, de l'athlétisme, de la natation.

Une dernière ligne de partage pourrait être tracée, cette fois à l'intérieur même des projets, entre ceux qui relèvent du service public et ceux qui relèvent de l'initiative privée du milieu sportif lui-même, tout en étant conscient du caractère artificiel d'une telle frontière à l'heure du développement des partenariats public-privé. Ce partage néanmoins traverse les propositions qui sont faites de trois façons :

- l'argent public continuerait à être affecté aux missions d'intérêt général des clubs, à l'exemple de ce qui est déjà fait aujourd'hui, la rémunération ou l'aide directe des sportifs relevant de leur seule responsabilité,
- l'accent devrait être mis sur les services à rendre par la Ville aux clubs, par la médiatisation et l'accompagnement professionnel, plus que sur une aide financière,
- enfin, point essentiel, devrait être recherché un engagement plus fort des clubs et des sportifs comme de la Ville elle-même dans les domaines de l'éthique et de la santé.

LISTE DES PROPOSITIONS

Les propositions sont d'abord celles des différents clubs ou structures sportives rencontrées en vue du développement, chacun et chacune dans leurs disciplines, du sport féminin de haut niveau, celles qui concernent spécifiquement la Ville étant souvent imbriquées dans les propositions faites pour les clubs.

Proposition n° 1 : Bâtir une stratégie de la Ville qui s'appuie en particulier sur :

- un effort porté tout autant sur des prestations de service que sur une aide financière,
- un arbitrage entre un ciblage des efforts sur certaines disciplines ou sur une large palette de projets,
- la réponse à l'attente d'une initiative de la Ville dans l'organisation de partenariats entre clubs (cas de l'athlétisme),
- l'aide à la médiatisation des résultats des athlètes femmes,

Proposition n° 2 : Envisager un budget annuel d'aide de l'ordre de 1 M€.

Proposition n° 3 : Faire des engagements dans le domaine de l'éthique et de la santé une condition majeure des conventionnements futurs de l'aide de la Ville.

Proposition n° 4 : Mettre à la disposition, sous certaines formes, du monde sportif féminin parisien, les moyens médiatiques de la Ville.

Proposition n° 5 : Prendre en compte les besoins de logements des athlètes dans un ou des programmes d'habitat.

Proposition n° 6 : Introduire le volet sportif (logement, équipements, transports) dans le projet métropolitain.

Proposition n° 7 : S'impliquer dans l'accompagnement professionnel :

- par la mobilisation des entreprises,
- par l'intermédiaire des dispositifs propres de la Ville (de type formation en alternance), au bénéfice des jeunes sportives.

Proposition n° 8 : Mettre en place une communauté sportive parisienne de haut niveau.

BIBLIOGRAPHIE

- Juris Associations – n° 377 du 15 avril 2008 «Dossier : clubs sportifs professionnels – un financement à réinventer» Patrick BAYEUX et Brigitte CLAVAGNIER.
- Paris, un temps d'avance – projet de Bertrand DELANOË pour Paris 2008 – 2014.
- Les sportives «professionnelles» : travail du corps et division sexuée du travail Christine MENNESSON – Cahiers du genre – n°42 2007.
- Le système Guazzini – Revue Attitude, juillet – août 2007.
- 9^{ème} festival Olympique de la jeunesse européenne d'été – L'équipe de France olympique – Comité National Olympique et sport français – juillet 2007.
- Les chiffres clés du sport – Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative – décembre 2006.
- Socialisation sportive et construction du jeune - Christine MENNESSON - Ed. l'Harmattan (2005).
- Même auteur : « Etre une femme dans le monde des hommes ».
- Rapport de M. Jean-Luc BENNAHMIA au Conseil économique et social -Sport de haut niveau et argent - mai 2002.
- Rapport de Jean-Pierre DENIS, Inspecteur des Finances, au Ministère des sports sur « Certains aspects du sport professionnel en France » - novembre 2003.
- Rapport d'André LECLERC au Conseil économique et social sur « Le sport au service de la vie sociale » - avril 2007.
- L'attribution des créneaux sportifs aux associations – Rapport de l'IGVP - 2007.
- Audit de l'association PUC Volley Ball. Rapport de l'IGVP – juillet 2006.
- European women and Sport - Conférence de 2004.
- Podium 2006 – Médaillés français - Plaque éditée par le Comité national olympique et sportif français.
- Rapport « Femmes et Sports » remis aux Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative et au ministre de la parité et de l'égalité professionnelle le 21 avril 2004.
- La pratique des activités physiques et sportives en France en 2005 - Résultats de l'enquête menée en 2003 dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de la jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le ministère de la Culture et de la Communication et L'INSEE.
- Rapport d'information fait par Mme Catherine PICARD sur le projet de loi modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - janvier 2000.
- Femmes et sports des années 2000 par Nicole DECHAVANNE, Maître de conférences à l'IUFM de Paris et ancienne Présidente de Fémix Sports.
- Pratiques sportives de haut niveau – Assises nationales femmes et sport – Ministère de la jeunesse et des sports.

Assises départementales sur « Femmes et sports » : historique de la participation des femmes aux Jeux Olympiques modernes et aux grandes compétitions internationales – Comité national olympique français – mars 1999.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

- et au Ministère de la jeunesse et des sports.
- MM., à la Direction Régionale d'Ile-de-France et à la Direction départemental de la Jeunesse et Sports de Paris.

Université et Académie de Paris

- M., Directeur du service interuniversitaire des activités physiques et sportives et, responsable de la mission sport de haut niveau de l'Université Pierre et Marie Curie.
- M. de l'Université Paris Descartes.
- M., Responsable du Centre de Formation des Adultes « Université et Sports » de l'Université Paris Descartes.
- M. de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Institut National des Sports et de l'Education Physique (INSEP)

- M., Directeur et, Responsable de la communication.
- Mme, Responsable de la documentation.
- M., Documentaliste.

Associations et Fondation

- M., Directeur de Cabinet du Président du Comité national olympique du sport français.
- Mmes, Présidente de l'association Féminin Sports,, Membre du Comité directeur, Danièle SALVA, Vice-présidente.
- MM., Directeur du centre de formation des adultes omnisports d'Ile-de-France et, Adjoint.
- M. et Mme de la Fondation du sport.

Ville de Paris

- Mme Anne HIDALGO, première adjointe au maire et Mme, conseillère à son Cabinet.
- MM. Pascal CHERKI, ancien adjoint au maire chargé des sports et, chef de cabinet.
- Mmes et de l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes.
- Mmes, Ancienne Directrice de la Jeunesse et des Sports, .
....., Sous-directeur, M., Chef du service du sport de haut niveau.
- MM., Chef de bureau du sport de haut niveau.
- M., Chef du service du sport de proximité.
- M., Conseiller sportif du service au sport de haut niveau.
- Mme, Stagiaire au service du sport de haut niveau.
- MM., Responsable de la cellule événementiel et responsable de la gestion du stade Charlety, et, Adjoint.

Grands clubs omnisports

- MM., Président et, Directeur Général du PUC.
- M. Président et Mme, Vice-présidente du Stade Français.
- MM., et, au Lagardère Paris Racing club de France (LPR).
- MM., Président et, Directeur du Paris Jean Bouin.

Athlète et responsables de disciplines sportives

Foot

- Mme, Ancienne Internationale de football.
- Mme et M. du PSG.
- Mme, Professeur de la ville de Paris, chargée de mission pour la promotion du hand ball à la DJS.

Natation

- M., directeur général de Fédération Française de natation.
- Mme, Présidente de la section natation du LPR et
- M., Président du Club des nageurs de Paris.
- Mme, entraîneure du club des Mouettes,, éducateur sportif de la Ville de Paris dans ce club.
- Mme, Présidente des Mouettes de Paris

Boxe

- Mme, DTN adjointe de Fédération française de savate et boxe française.
- Mme, championne du monde de boxe.

Escrime

M., directeur technique national de la Fédération Française d'Escrime.

Tennis

M., Président de la Ligue de Paris.

Volley-ball

M., Vice-président de la ligue nationale de Volley et Vice-président de la ligue d'Ile de France.

Basket - Ball

- Mme, Vice-présidente de Fédération Française de Basket-ball (FFBB).
- M., Président de la Ligue féminine de basket-ball et Mme, directrice administrative.
- M., Directeur technique national de la FFBB.
- M., Directeur de la FFB.
- Mme, Présidente du Basket Paris 18.
- Mme, Directrice de l'association Cap sport, art, aventure, amitié.
- M., Président de la section basket-ball du Lagardère Paris Racing club de France.

Gymnastique

- MM., Président de la Fédération Française de gymnastique.
- M., DTN adjoint.
- Mme, Présidente du Comité de Paris.
- M., Président du Club de GRS Paris Centre.
- M., Président du Club Paris 15.

Tennis de table

- Mmes et, de la Fédération Française de tennis de table.
- Mme, Présidente de La ligue Ile-de-France.

Judo

- Mme, Directrice technique nationale de la Fédération Française de Judo.
- Mme, Présidente de la Ligue de judo de Paris.

Hand Ball

- M., Président de la Ligue de Hand Ball de Paris Ouest.
- M., Conseiller du Président du club de hand d'Issy-les-Moulineaux, Président de la commission des statuts et de la réglementation à la Fédération Française de hand ball.
- M.du Paris hand ball.
- Mme, Présidente de l'US Ivry et M., Directeur.

Athlétisme

- M., Directeur technique national de la fédération française d'athlétisme.
- MM., Président de la section athlétisme du Paris Jean Bouin.
- M., Président de la section athlétisme du PUC.
- M., Président de la section athlétisme du Stade Français.
- M., Président de la section athlétisme de Lagardère Paris Racing Club de France.
- M., Vice-président de la section athlétisme du LPR, Président du Comité de Paris.

Badminton

M., Président de l'école de badminton Paris Sport 12 et membre de la Fédération Française.

Natation Synchronisée

M., Président de la section natation synchronisée du Stade Français.

Rugby

M., Président du Rugby club de Paris 15.

PROCEDURE CONTRADICTOIRE

En réponse à l'envoi du rapport provisoire le 12 juin 2008,
note de la DJS en date du 1^{er} octobre 2008

Service du Sport de Haut Niveau et des
Concessions Sportives
Bureau du Sport de Haut NiveauAffaire suivie par
E-mail :

N/Ref : SHNC-D-2008-n°171

Paris, Le - 1 OCT. 2008

NOTE à l'attention de : Madame , Directrice générale de
l'Inspection générale de la Ville de Paris
Sous-couvert de Madame
Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Objet : Réponse au rapport provisoire n°07-11 Etude sur le sport féminin de haut niveau

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la réponse aux observations formulées à la Direction de la Jeunesse et des Sports par l'Inspection Générale dans le cadre de son rapport provisoire n°07-11 relatif au sport féminin de haut niveau à Paris.

La démarche initiée à la demande de la sous-direction de l'action sportive (S.D.A.S.) diffère quelque peu de celle à l'origine de précédents audits de l'I.G.V.P. sur le monde du sport. En effet, ceux-ci avaient pour objet de contrôler le fonctionnement d'associations subventionnées par la S.D.A.S. et de considérer la pertinence de ce soutien municipal. En revanche, l'étude menée sur le sport de haut niveau féminin participe de la fonction de prospective de l'I.G.V.P. ; elle a ainsi été menée en étroite collaboration avec les services de la D.J.S.

Ces derniers ont identifié un besoin de connaissance d'un tissu sportif parisien rendu complexe par l'arrivée de nouveaux acteurs et par l'émergence de nouvelles pratiques, ceci afin d'anticiper les évolutions à venir.

Dans la mesure où le constat dressé par l'Inspection sur la situation du sport féminin dans la capitale est partagé dans ses grandes lignes par la D.J.S., la présente réponse s'attachera essentiellement d'une part à faire le point sur l'actualité des projets évoqués dans l'audit, et, d'autre part, à examiner les stratégies qui pourraient être celles de la Ville dans l'accompagnement et la promotion du haut niveau féminin.

1. Pertinence des projets liés au sport féminin de haut niveau à Paris.

Seront évoqués ici les projets envisagés dans la deuxième partie du rapport (pp. 13-38) dans lesquels les acteurs du mouvement sportif ont commencé à s'engager au-delà de la simple phase de conception ou de déclaration d'intention.

1.1 Basket-ball.

Le projet porté par le club Lagardère Paris Racing d'une équipe évoluant en première division féminine n'est désormais plus d'actualité. Il a en effet été abandonné par les dirigeants du L.P.R. essentiellement en raison du coût financier qu'il aurait représenté (budget annuel d'environ 4 M€ par saison). Toutefois, l'idée n'est pas totalement abandonnée dans la mesure où elle a été pour partie reprise, sous une forme différente, par les dirigeants du Paris Levallois (PL).

Ce club, issu de la fusion entre le Paris Basket Racing et le Levallois Sporting Club Basket, bénéficie d'une convention de partenariat et d'objectifs avec la Ville de Paris. Le président du P.L. a évoqué la possibilité de créer au sein de son club une structure dédiée aux filles, sous la forme d'équipes espoirs, dont les effectifs seraient alimentés par des joueuses venues d'autres clubs des Hauts-de-Seine parrainés par le P.L. et bien sûr de Paris. Ce projet est cohérent dans la mesure où ces dernières voient leur progression sportive stoppée dans leurs associations d'origine, qui n'ont pas les moyens de mettre en place un dispositif tourné vers le haut niveau.

Si le projet s'avère particulièrement séduisant, il est probable qu'il sera retardé au moins d'une saison en raison des difficultés sportives de l'équipe première masculine du Paris Levallois. Celle-ci a été rétrogradée en fin de saison dernière en Pro B, et l'objectif premier du club est une remontée rapide en première division. Une fois celle-ci obtenue, la prochaine convention entre la SASP et la Ville, qui couvrira les saisons 2010-2011 et suivantes, pourrait définir, comme axe majeur de développement, le haut niveau féminin.

Concernant le club du *Paris Basket 18*, il convient de souligner que ce dernier effectue un travail remarquable et possède effectivement des équipes de jeunes disposant d'un fort potentiel. Une attention particulière devra être apportée au développement de ce club notamment, dans la mesure du possible, en termes d'attribution de créneaux sportifs supplémentaires. Néanmoins, cette association n'est pas aujourd'hui porteuse d'un projet de haut niveau féminin compte tenu du budget moyen nécessaire pour bâtir une équipe féminine de basket compétitive évoluant parmi l'élite (environ 2ME de budget annuel).

1.2 Volley-Ball.

Il s'agit sans doute de la piste la plus sérieuse en l'état actuel. En effet, l'équipe de l'Union Stade Français Saint-Cloud est déjà constituée et participe depuis 2004 au championnat de France de première division, avec des résultats honorables. De surcroît, l'USFSC est adossée à l'un des plus grands clubs omnisports parisiens, le Stade Français, qui est son premier financeur, avec la Ville de Paris.

Pour la saison 2008-2009, le club a présenté un ambitieux plan de développement, qui repose sur deux piliers majeurs : tout d'abord, la mise en place d'un centre de formation agréé par la Fédération, et, ensuite, dans son prolongement, la mise en place d'une académie destinée aux joueuses de niveau aspirant à une carrière professionnelle. En réalité, le club s'engage dans la voie de la professionnalisation, en se dotant peu à peu de l'ensemble des outils rencontrés traditionnellement dans les clubs de sport collectif masculin.

Les services sont particulièrement attentifs aux initiatives de l'USFSC, dans la mesure où ce club peut, à terme, faire émerger une équipe féminine aux résultats sportifs médiatisés. A l'heure actuelle, le niveau de la subvention municipale - 150 000 € par saison - n'est sans doute pas suffisant pour atteindre cet objectif, ce qui pose *de facto* la question des redéploiements nécessaires pour soutenir le haut niveau féminin. Néanmoins, la Ville ne peut porter seule l'USFSC : l'effort doit être partagé avec des partenaires privés ou institutionnels. En effet, une grande équipe de volley-ball féminin à Paris doit, pour être compétitive et avoir un effet d'entraînement sur le sport de masse, disposer d'un budget conséquent.

1.3 Handball.

Les services de la D.J.S. sont particulièrement impliqués dans le développement du handball féminin à Paris, et des liens étroits ont été noués avec les acteurs sportifs, que ce soit avec la Ligue Paris Ile de France Ouest dans le cadre d'un tournoi international féminin, ou avec la Fédération à l'occasion des Mondiaux de 2007. Il apparaît en effet quelque peu illogique que la capitale ne dispose pas d'une équipe féminine évoluant en première division, dans la mesure où l'Ile de France est la première région de handball.

C'est pourquoi la Ville s'efforce de favoriser le développement d'une section handball féminine au sein du Paris Handball (dont l'équipe fanion masculine évolue en première division) dans le cadre de la création d'un pôle handball dans l'est de la capitale, pôle qui prendrait place au Gymnase Reuilly et/ou au Gymnase Bercy (12^{ème} arrondissement). Toutefois à court terme, les dirigeants du Paris Handball n'envisagent pas de gérer deux équipes de haut niveau, une masculine, une féminine.

Une autre piste, encore embryonnaire et qui supposerait de surcroît une décision politique préalable, consisterait en un rapprochement entre un club parisien existant et le club d'Issy-les-Moulineaux, qui joue les premiers rôles dans le championnat de France de 1^{ère} division et dont plusieurs joueuses sont internationales. Cependant, il n'est pas certain que le club d'Issy-les-Moulineaux qui fonctionne bien et dont les résultats sportifs sont excellents soit réellement demandeur d'un tel rapprochement qui serait pourtant logique.

Enfin, à plus long terme, la Ville est porteuse d'un projet visant à créer un gymnase dédié au handball sur le complexe sportif de Suzanne Lenglen (15^{ème} arrondissement). Ce gymnase, qui serait conçu avant tout pour offrir au club du Paris Handball un lieu de vie dont il est privé aujourd'hui (le gymnase Pierre de Coubertin est davantage un lieu d'entraînement et de compétition qu'un véritable lieu de vie), pourrait éventuellement accueillir aussi une équipe féminine de haut niveau, qu'elle soit parisienne ou « interdépartementale ».

1.4 Rugby.

Le rugby féminin est aujourd'hui une discipline très confidentielle. L'intérêt du public féminin pour le rugby, patent lors de la dernière coupe du monde organisée en France, ne s'est pas encore traduit en termes de pratique.

Certes, un soutien financier de la collectivité à une équipe féminine, à savoir celle du RCP 15, aurait très certainement un effet de levier très fort. Cependant, il apparaît difficile d'imaginer, contrairement à ce que proposent les rapporteurs, que la subvention allouée aux équipes de filles du RCP 15 soit quatre fois plus importante que l'aide globale versée au club dont l'équipe première masculine évolue tout de même en Fédérale 3.

1.5 Football.

Le football féminin, malgré ses évidentes possibilités en termes de marges de progression, ne parvient pas à émerger.

Cette situation, qui s'accompagne d'une absence presque totale de visibilité, s'explique sans doute par la frilosité, voire le scepticisme, des acteurs du football, tant amateurs que professionnels, vis-à-vis de la pratique féminine. La Fédération tient peu compte de celle-ci dans ses projets de développement, et le P.S.G., malgré des invitations répétées de la part des services de la D.J.S., ne manifeste pas de volonté particulière pour promouvoir ses équipes de filles. Il faut souligner ici que la municipalité est avant tout accompagnatrice de projets, et rencontre une réelle difficulté lorsqu'il s'agit de vaincre les réticences de ses partenaires, en particulier dans le monde du haut niveau. Il est toutefois dommage de constater que le PSG, contrairement à l'Olympique Lyonnais dont le président, Jean-Michel AULAS, ne rate jamais une occasion de mettre en valeur les excellents résultats de son équipe féminine, n'ait pas la volonté de tirer profit de la présence des joueuses parisiennes en première division.

A moyen terme, la Ville dispose cependant de moyens d'action importants au travers de ses conventions d'objectifs avec la SASP P.S.G. et avec la Fondation d'entreprise P.S.G. Ces deux structures peuvent être amenées à réviser leurs politiques en direction du public féminin si la Ville érige le développement de la pratique féminine en tant que mission d'intérêt général prioritaire dans le cadre de ses conventions.

Par ailleurs, si la Ville souhaite accompagner le développement de la section féminine du Paris Football Club, elle se heurte à la difficulté, et même à l'impossibilité de lui allouer de nouveaux créneaux compte tenu de la situation extrêmement contrainte des créneaux de football dans l'est parisien.

1.6 Gymnastique.

La particularité parisienne dans cette discipline est la coexistence de deux clubs de haut niveau qui excellent chacun dans un domaine différent :

- Le Gym Paris 15 en gymnastique artistique ;
- Le GRS Paris Centre en gymnastique rythmique et sportive.

Le rapport préconise la mise à disposition d'un équipement commun dédié à la gymnastique.

Il est vrai que la gymnastique est une discipline qui connaît un essor important à Paris, essor malheureusement contrarié par l'insuffisance d'équipements et globalement de créneaux disponibles.

Il convient néanmoins de relever que le problème se pose en termes différents s'agissant des deux associations citées plus haut. En effet, si le Gym Paris 15 bénéficie d'un accès aux nombreux équipements sportifs du 15^{ème} arrondissement, le GRS Paris Centre, club du 1^{er} arrondissement de la capitale est, lui, entravé dans son développement dans le contexte de la décentralisation de la gestion des équipements de proximité. Aujourd'hui, force est de constater que cette association n'a pas su convaincre d'autres arrondissements de Paris de lui confier des créneaux et aucune opportunité foncière ne permet aujourd'hui d'envisager un équipement dédié dans Paris et a fortiori au centre de Paris.

1.7 Athlétisme.

Le paysage de l'athlétisme parisien, traditionnellement dominé par les sections des grands clubs omnisports, a été bouleversé par l'arrivée récente du Lagardère Paris Racing, dont les capacités financières ont bouleversé la donne. Le haut niveau féminin dans la capitale se conçoit désormais à travers les activités de cette entité, qui s'est installée dans l'ouest de la capitale et qui cherche désormais à s'implanter aussi à l'est.

Le Paris Université Club (PUC), par exemple, qui fut, il y a plusieurs années, un club majeur au sein du paysage de l'athlétisme parisien et même national, est arrivé au bout de son modèle et rencontre de très grandes difficultés à concilier sa vocation originelle de club omnisport et les exigences du haut niveau olympique. C'est vrai pour l'athlétisme mais aussi pour l'escrime ou l'handisport.

Compte tenu de ce contexte, la Ville étudie actuellement la possibilité de mettre à disposition du Lagardère Paris Racing ses nombreuses pistes d'athlétisme afin de permettre à ce club de mener à bien son projet sportif.

1.8 Natation.

La discipline semble particulièrement porteuse, car elle bénéficie de la médiatisation de certains nageurs et des bons résultats nationaux aux derniers Jeux Olympiques. Là encore cependant, l'arrivée d'acteurs privés prêts à investir dans le haut niveau vient bouleverser la donne.

Il est clair aujourd'hui que le Lagardère Paris Racing est le grand club de natation parisien en devenir, le Cercle des Nageurs de Paris (CNP), dont le développement rencontre l'accord de la Ville, ne pouvant, malgré des résultats honorables, être aujourd'hui qualifié de club de très haut niveau.

Le Lagardère Paris Racing a incontestablement besoin d'un nouvel équipement aquatique pour faire face à ses besoins, besoins que ne couvrent pas le site de la Croix Catelan ou celui de la rue Eblé et qui ne peuvent être couverts par la piscine Keller.

Les autres disciplines citées dans le rapport n'appellent que des commentaires succincts :

- Le judo de haut niveau, notamment féminin, est très clairement aujourd'hui une priorité du Lagardère Paris Racing qui est prêt à y investir des moyens conséquents
- On peut s'interroger sur la pertinence qu'il y aurait à promouvoir le badminton de haut niveau.
- Le paysage du tennis de table parisien est actuellement atomisé et aucun club n'est aujourd'hui capable de porter un projet de haut niveau.

Au total, si des choix fermes devaient être opérés, quatre disciplines retiennent particulièrement l'attention : trois collectives (handball, volley-ball, football) et deux individuelles (natation et athlétisme). Néanmoins, si la Ville décidait d'apporter un appui décisif au haut niveau féminin, il conviendrait de déterminer les modalités de ce soutien.

2. Priorités dans les stratégies à mettre en place.

En l'état actuel des choses, la D.J.S. subventionne, au sens strict du terme, un seul club féminin de haut niveau (l'Union Stade Français Saint-Cloud en volley-ball) et apporte, de manière ponctuelle, un soutien, sous forme d'un marché ou d'une subvention, à des événements de haut niveau féminin (Open féminin de basket, Nuit des championnes en boxe française). Le domaine est donc relativement neuf. Il est à souligner que le haut niveau féminin exige des budgets moins importants que le haut niveau masculin, ce qui revient à dire que l'effet de levier est proportionnellement plus important que dans le haut niveau masculin.

2.1 Sur les subventions.

Le rapport préconise l'affectation d'un million d'euros par saison au haut niveau féminin. Cette somme paraît justifiée si elle correspond à l'accompagnement d'au maximum trois ou quatre projets. Il est à noter que la montée en puissance peut être progressive sur la durée d'une mandature, afin de vérifier la viabilité des projets.

Toutefois, il apparaît difficilement imaginable d'obtenir cette somme par redéploiement des subventions actuellement attribuées aux clubs sportifs parisiens de haut niveau, sauf modification importante de la loi Buffet limitant l'aide apportée par les collectivités territoriales aux entités sportives professionnelles.

La promotion du haut niveau féminin supposerait donc un effort budgétaire qui serait la traduction d'un fort volontarisme politique.

2.2 Sur l'accompagnement des anciens sportifs haut niveau vers l'emploi.

La question de la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau est une problématique complexe qui n'est pas aujourd'hui traitée de manière satisfaisante par l'Etat et les fédérations sportives dont c'est pourtant le rôle.

La reconversion des sportifs de haut niveau ne relève pas en effet expressément, contrairement à la formation des jeunes joueurs, du champ de compétence des collectivités locales.

Il convient néanmoins de souligner que plusieurs clubs parisiens, tels que le Paris Football Club, le Paris Handball ou le Stade Français Paris ont pris à bras-le-corps cette question en s'appuyant sur leur réseau d'entreprises partenaires. Ces clubs ont en effet compris, à la suite du Lagardère Paris Racing qui a été pionnier en la matière, que les garanties apportées aux athlètes de haut niveau en matière de reconversion à l'issue de leur carrière sportive constituaient, en termes d'avantages comparatifs, un des moyens les plus sûrs d'attirer les meilleurs.

Le rôle de la collectivité parisienne est donc relativement limité sur le sujet, même si l'aspect relatif à la reconversion pourrait être effectivement renforcé dans les conventions d'objectifs et de partenariat conclues avec les clubs professionnels.

En revanche, ce thème pourrait être au cœur des futures missions de la Fondation du Sport dont le maire de Paris a souhaité la création, outil très certainement apte à fédérer le monde des affaires et de l'entreprise autour du sport et de ses acteurs.

Le soutien en termes de communication aux clubs et aux événements se limite très souvent à la diffusion d'affiches dans les équipements sportifs et à la mise en lien avec la direction de la communication qui met ponctuellement à disposition ses ressources (panneau public, messages lumineux, site internet, etc ...) et son savoir-faire.

Il apparaît aujourd'hui indispensable d'être plus ambitieux et de bâtir en faveur de deux ou trois équipes féminines parisiennes (Union Stade Français Saint Cloud, PSG, RCP 15) un véritable plan de communication conçu pour durer une saison entière et mettant en valeur, de façon régulière, leurs résultats ou invitant les parisiens à se rendre aux matchs.

Un travail entre la DJS et la DICOM sur ce point apparaît très opportun.

* *

*

En conclusion, le rapport, en dressant un panorama exhaustif du paysage sportif parisien, s'avère particulièrement précieux pour les services de la D.J.S. L'étude montre également que les hauts niveaux masculin et féminin ne s'excluent pas, ne s'opposent pas, et, bien au contraire, font l'objet des mêmes problématiques et des mêmes interrogations. Les préconisations de l'audit seraient en effet, dans de nombreux cas, applicables au sport masculin

Le rapport préconise, dans sa conclusion, un certain nombre d'études qui pourraient prolonger la réflexion entreprise.

Un audit relatif à la gestion de la billetterie ne paraît pas pertinent, cet aspect relevant non pas des services de la Direction de la Jeunesse et des Sports mais de celle du maire adjoint chargé du sport qui a d'ailleurs récemment amélioré et clarifié le mode de distribution des billets afin de le rendre plus efficace.

La question du contrôle de l'utilisation des subventions de la Ville de Paris par les clubs de haut niveau et des obligations contractuelles qui leur sont imposées a fait récemment l'objet d'un rapport de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France et un nouvel audit sur ce thème aurait certainement un caractère redondant.

En revanche, un travail sur les indicateurs « LOLF » les plus pertinents pour évaluer les actions menées dans le domaine du haut niveau, pourrait s'avérer intéressant, les indicateurs actuels étant insuffisants et probablement inadaptés pour juger de l'action de la Ville dans ce domaine particulier.



Directrice Générale de la Jeunesse et des Sports

Copie : Cabinet du Maire
Jean VUILLERMOZ, adjoint au maire chargé des sports